

Que faire pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) ?



Rapport de la réunion-débat
(6 février 2008)



UIP-IPU



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



OIM • IOM



CIAF-IAC

Toutes les 10 secondes, quelque part dans le monde, une petite fille est victime d'une mutilation génitale. Trois millions de filles sont excisées chaque année. Nous devons réussir ensemble à mettre fin à cette tragédie humaine.

Que faire pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) ?

*Toutes les 10 secondes, quelque part dans le monde,
une petite fille est victime d'une mutilation génitale.
Trois millions de filles sont excisées chaque année.
Nous devons réussir ensemble à mettre fin à cette
tragédie humaine.*



UIP-IPU



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



OIM • IOM



CIAF-IAC

Copyright © 2009
Union interparlementaire
Organisation internationale pour les migrations
Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles
affectant la santé des femmes et des enfants
Département des Institutions de Genève

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants et du Département des Institutions de Genève.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable des éditeurs, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées aux éditeurs. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer les éditeurs.

Table des matières

Introduction	5
Messages	
Union interparlementaire - UIP	6
Organisation internationale pour les migrations - OIM	7
Département des institutions de Genève - DI	8
Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants - CIAF	9
Pourquoi devons-nous lutter contre les MGF ?	
Mme Madeleine Rees, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	10
M. Abdoulaye Sow, Faculté des Lettres, Université de Nouakchott (Mauritanie)	11
Mme Heli Bathija, Organisation mondiale de la santé	12
Que peut faire chacun d'entre nous à son niveau ? Comment pouvons-nous aider les fillettes ?	
Mme Alexandra Rosetti, UNICEF Suisse	13
Questions et observations du public	14
Que peut-on faire pour lutter contre les MGF : l'exemple en Egypte	
Mme Moushira Khattab, Conseil national pour l'enfance et la maternité	16
Que peut faire la société civile ?	
Mme Berhane Ras-Work, Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF)	18
Comment aborder la migration ?	
Mme Ndioro Ndiaye, Organisation internationale pour les migrations (OIM)	20
Observations et questions du public	22
Conclusions	
M. Laurent Moutinot, Conseil d'Etat genevois	25
M. Anders B. Johnsson, Union interparlementaire	26
Réunions internationales sur les MGF	
Annexes	
Entretien : M. Mélégué Traoré Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso « On peut être un bon Africain et fidèle à la tradition sans faire exciser les filles	28
Déclaration « Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements » Dakar (Sénégal)	30

Introduction

Sensibiliser les responsables politiques à la question des mutilations génitales féminines

A l'occasion de la Journée de tolérance zéro contre les mutilations génitales féminines (MGF), le 6 février 2008, plus de 150 représentants des organisations internationales, de la société civile, des missions diplomatiques et des autorités genevoises se sont réunis à *La Maison des Parlements* pour débattre des moyens de mettre fin à une pratique néfaste dont sont victimes chaque année trois millions de jeunes filles, au nom de la tradition.

Déterminée à traiter résolument cette question, l'Union interparlementaire (UIP), le Département des Institutions de l'Etat de Genève, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé

des femmes et des filles (CIAF) ont décidé d'unir leurs efforts.

Entre 100 et 140 millions de femmes - la plupart dans 28 pays africains et parmi les immigrantes vivant en Australie, au Canada, en Europe, en Nouvelle Zélande et aux Etats-Unis - auraient subi des mutilations génitales. Cette pratique ancestrale qui, contrairement à la croyance populaire, n'est encouragée par aucune religion, expose les petites filles et les femmes à des risques irréversibles pour la santé, notamment au moment de la grossesse, et peut constituer un risque pour la santé des mères et celle de leurs bébés.

La réunion-débat était modérée par le journaliste égyptien d'Euronews

Mohamed Abdel Azim. Un aperçu des initiatives prises au niveau local a été présenté par Mme Fabienne Bugnon, responsable du Service pour la Promotion de l'égalité entre hommes et femmes de l'Etat de Genève (SPPE). L'engagement des parlements pour mettre un terme aux MGF a été évoqué par le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson.

Mme Madeleine Rees, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a abordé la question des mutilations génitales féminines sous l'angle des droits de la personne, alors que la question des problèmes liés à la santé était expliquée par Mme Heli Bathija, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

M. Abdoulaye Sow, professeur à la faculté de lettres et responsable de l'équipe des chercheurs sur les mutilations génitales féminines à l'université de Nouakchott (Mauritanie) a commenté les justifications socioculturelles prévalant au sein des populations qui pratiquent ces mutilations.

Les initiatives qui peuvent être prises par les organisations internationales et la société civile ont été mises en exergue par Mme Ndiro Ndiaye (OIM) et Mme Berhane Ras-Work (CIAF). Mme Alexandra Rosetti, de la section suisse de l'Unicef, a quant à elle exposé les conséquences potentielles que les mutilations génitales féminines peuvent avoir pour la santé de la mère et de l'enfant au moment de la naissance et pendant la période post-natale.

Les conclusions de cette réunion-débat ont été présentées par MM. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, et Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.



Message

M. Anders B. Johnsson,
Secrétaire général de
l'Union interparlementaire

Les mutilations génitales
féminines :
une atteinte à la dignité
humaine



L'excision suscite une inquiétude généralisée. Le sujet des MGF est à l'ordre du jour des organisations depuis des années. A l'UIP, nous avons commencé voici huit ans à préparer un grand événement, qui devait avoir lieu en septembre 2001 à l'occasion de la tenue à Ouagadougou (au Burkina Faso, voir annexes) de notre assemblée. A l'époque, M. Mélégué Traoré, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, était un chef traditionnel de son pays, mais il était aussi le père de deux enfants. Dans sa vie personnelle, il a été lui-même confronté à la question de l'excision. Il a décidé de nous offrir la possibilité d'organiser un grand débat sur les MGF dans le but de sensibiliser les hommes politiques et les législateurs à cette question de grande importance pour les pays africains et de les mobiliser en ce sens. La réunion-débat organisée lors de l'Assemblée de Ouagadougou a réuni 200 délégués venus du monde entier.

L'Assemblée et le débat sur l'excision ont eu lieu en septembre 2001. L'UIP a alors commencé à prendre des mesures plus précises et plus concrètes. Elle a créé une base de données contenant toutes les lois et toute la réglementation

Pour lutter contre les MGF, il faut absolument que se dégage entre les organisations internationales, les dirigeants politiques et religieux, les médias, la société civile et le corps médical une synergie, seule à même de permettre la concrétisation de l'objectif visant à l'abandon de cette pratique en l'espace d'une génération.

sur les MGF portée à notre attention par plusieurs pays, afin que les législateurs disposent des outils indispensables pour légiférer dans ce domaine (voir la page web spéciale de l'UIP: <http://www.ipu.org/wmn-f/fgm.htm>). En 2005, l'UIP a co-organisé à Dakar (au Sénégal) une conférence destinée à mettre en évidence les bonnes pratiques existant dans la lutte contre cette tradition, au cours de laquelle a été adopté un plan d'action (voir annexes) stipulant que les parlementaires se fixaient pour objectif la disparition de cette pratique en l'espace d'une génération.

L'objectif est certes ambitieux, mais nous disposons des moyens nécessaires à sa réalisation. Nous sommes convaincus que les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans cet effort. La rédaction et l'adoption de lois sont essentielles, mais ne suffisent absolument pas. Nous devons aussi veiller à ce que ces lois soient appliquées. Les législateurs doivent unir leurs forces à celles de tous les secteurs de la société oeuvrant contre les MGF : représentants d'organisations nationales et internationales, praticiens, chefs tribaux et religieux et autres personnes influentes, dont le soutien sera indispensable si nous voulons mettre un terme à cette pratique.

La réunion qui s'est déroulée au siège de l'UIP le 6 février 2008 a constitué un autre pas en avant. Elle a réuni environ 150 représentants de missions diplomatiques, d'organisations internationales, d'ONG, et des médias, ainsi que des praticiens. Cette publication reflète notre échange de vues et l'expérience que nous avons partagée, et plus particulièrement notre volonté commune de nous engager et d'œuvrer ensemble chacun à notre niveau pour veiller à ce que notre lutte contre les MGF progresse.

Message

Mme Ndioro Ndiaye, Directrice générale adjointe, Organisation internationale pour les migrations

Les MGF dans le contexte de la migration

La Journée internationale Tolérance zéro pour les MGF, qui a lieu le 6 février, constitue une date très significative pour moi. Voici 24 ans jour pour jour, le 6 février 1984, le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des filles (CIAF) a vu le jour à Dakar lors du premier séminaire africain sur les MGF que j'ai eu l'honneur de présider, aux côtés de Mme Berhane Ras-Work.

La proclamation d'une Journée internationale Tolérance zéro pour les MGF est très révélatrice. En tout premier lieu, elle montre que la communauté internationale a décidé de s'attaquer de front à ce problème et d'unir ses efforts dans le but d'éliminer cette pratique. Ensuite, les flux migratoires internationaux ont provoqué la « migration » de cette pratique dans les pays industrialisés. Enfin, la nécessité de proclamer une telle journée montre tout le chemin qui reste à parcourir.

La communauté internationale exprime depuis longtemps son rejet de cette manifestation extrême de l'inégalité entre les sexes, notamment par le biais d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que d'instruments régionaux tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique.

Forts de plusieurs décennies de lutte, nous sommes aujourd'hui en mesure de prendre du recul et de mieux déterminer quelles stratégies durablement efficaces doivent être appliquées pour éradiquer les MGF. Ces stratégies reposent sur les droits de l'homme et s'inspirent directement des interventions

collectives ayant constitué des exemples de réussite dans les pays d'origine. Cette optique respecte non seulement les communautés, mais les place aussi en ferments du changement et en dépositaires d'un mouvement visant à instaurer des normes sociales plus égalitaires.

Il vaut la peine de développer le dialogue autour des droits de l'homme dans les pays de destination où la migration internationale a fait apparaître ce type de mutilations.

Cette « migration » des MGF, avec leurs effets délétères, confronte les pays de l'hémisphère nord, mais aussi tous les partenaires participant à la lutte contre cette pratique, à de nouveaux défis.



Message

Mme Fabienne Bugnon,
Directrice générale de l'office
des droits humains
Département des institutions de
l'Etat de Genève

Réseaux sans frontières pour combattre les MGF

Avant de présenter le travail accompli par le Canton de Genève dans le cadre de la prévention des mutilations génitales féminines, je voudrais me référer au message adressé par la Conseillère fédérale et Cheffe de la diplomatie suisse, Mme Micheline Calmy-Rey, à notre réunion-débat. J'ai été ravie de transmettre aux participants la satisfaction de Mme Calmy-Rey de voir qu'un tel événement soit organisé à Genève, à l'occasion de la Journée de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines et sa conviction que seule une union forte et internationale nous permettra de mettre fin sans délai à de tels actes.

De son côté, le Canton de Genève a entrepris depuis trois ans la mise sur pied d'un programme de prévention contre les MGF et ceci en particulier grâce à la sollicitation de l'Office International pour les Migrations (OIM). C'est sous l'égide de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997 et qui mentionne expressément la lutte contre les MGF, que notre projet s'inscrit.

Selon une enquête de l'Unicef, environ 7000 femmes provenant de pays à fort taux de prévalence de MGF vivent dans notre pays, dont environ 1200 à Genève. En tant que pays d'accueil la Suisse doit tout mettre en place pour assurer aux personnes qui trouvent refuge sur

son seuil, protection, information et soins. Les autorités du Canton de Genève en sont particulièrement conscientes puisqu'une motion parlementaire a été déposée demandant une action de l'Etat dans ce domaine et que le gouvernement a répondu positivement.

Le projet de prévention est mené par un groupe de pilotage composé de plusieurs services d'Etat, de l'Organisation Internationale pour les Migrations et d'associations œuvrant dans la lutte contre les MGF. Il s'articule autour de quatre axes : informer et former les professionnel/les de la santé à l'accueil et à l'orientation des femmes ayant subi des mutilations, et prévenir d'éventuelles mutilations sur des fillettes nées dans notre pays, notamment par le biais d'une information régulière aux gynécologues, pédiatres ainsi qu'aux infirmières scolaires.

Nous bénéficions dans ce cadre de l'expertise des Hôpitaux Universitaires de Genève. Nous travaillons au niveau de la prévention avec les communautés migrantes concernées dans une approche de respect mutuel et en ayant recours au travail de médiatrices culturelles formées spécifiquement. Nous engageons des actions de solidarité internationale dans les pays concernés par les mutilations, en soutenant notamment le travail des ONG dans la re-conversion des exciseuses.



Toute les 10 secondes, une petite fille est victime d'une mutilation génitale féminine à travers le monde. Il faut qu'ensemble nous arrivions à mettre fin à ce drame humain.

Comme le Secrétaire général de l'UIP l'a dit, il est important de mettre en place des réseaux qui dépassent les frontières. Ces réseaux existent et nous en avons la preuve aujourd'hui. A nous de les faire vivre en nous rappelant l'indicible.

« Seule une union forte et internationale nous permettra de mettre fin sans délai à de tels actes ».

Message de Mme Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale et Cheffe de la diplomatie suisse

Message

Mme Berhane Ras-Work,

Directrice exécutive, Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF)

La volonté politique et l'action sont indispensables

Malgré le fait que les MGF provoquent douleur et souffrances à des millions de femmes et de filles et puissent mettre leur vie en danger, cette pratique reste profondément enracinée dans le système de valeurs de certaines sociétés.

Faire évoluer cette réalité pour instaurer un comportement social positif et protecteur exige une démarche globale et intégrée dans le cadre de programmes d'action harmonisés destinés à atteindre l'objectif commun de la tolérance zéro pour les MGF. Fort de longues années d'expérience dans ce domaine, le CIAF considère que cette pratique peut et devrait être éradiquée. Il estime aussi qu'une telle éradication peut intervenir rapidement pour autant que tous les partenaires joignent leurs efforts et agissent de façon concertée.

Un tel objectif exige volonté et action politiques. Il faut que les gouvernements s'engagent totalement et affectent les ressources humaines et matérielles nécessaires à une disparition complète des MGF et autres pratiques traditionnelles néfastes. Pour faire pression et intensifier cet appel à l'action de la part de tous les partenaires, particulièrement les gouvernements, le 6 février a été déclaré Journée internationale Tolérance zéro pour les MGF lors de la Conférence sur la tolérance zéro aux MGF de 2003. Depuis cette époque, le CIAF a toujours eu à cœur d'observer cette journée avec tous ses partenaires, de longue ou fraîche date.

Marquer le 6 février 2008 au siège de l'UIP, avec la collaboration et la partici-

pation de partenaires importants, est hautement significatif et extrêmement encourageant. Pleinement conscient du rôle important que peut jouer l'UIP pour gagner le soutien des parlementaires et d'autres responsables de la prise de décision dans le domaine des droits de l'homme, le CIAF se sent ho-

noré de participer aux efforts visant à transformer le 6 février en une journée importante permettant de braquer les projecteurs internationaux sur les MGF, exemple cruel des nombreuses formes de violence bénéficiant de l'aval de la tradition auxquelles les femmes sont exposées leur vie durant.

Des manifestations comme celle-ci ne manqueront pas de creuser des brèches dans le mur de silence et d'indifférence entourant des pratiques telles que les MGF, pour qu'il s'écroule un jour.



Citations des orateurs invités :

Pourquoi devons-nous lutter contre les MGF?

Mme Madeleine Rees

Coordinatrice,

Unité chargée des droits de la femme et de la question de genre

Haut-Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme

« Les MGF constituent bien un acte de torture »

L'une des prémisses les plus importantes du droit international humanitaire est que le respect des droits qu'il contient relève de la responsabilité de l'Etat, et de l'Etat seul. Ce droit ne relève pas de la sphère individuelle. L'Etat est chargé de veiller, par ses actes, à ne pas permettre à ses citoyens de commettre des violations des droits de l'homme. Il s'agit là de l'un des préceptes les plus fondamentaux du droit international.

En ce qui concerne les mutilations génitales féminines, elles ont été condamnées par tous les mécanismes spécialisés chargés de défendre et de développer le cadre normatif de défense des droits : le Rapporteur spécial sur la torture a intégré ce sujet dans son mandat en qualifiant effectivement les MGF d'acte de torture. Tous les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme sans exception ont condamné cette pratique. Le Comité CEDAW l'a condamnée dans sa recommandation 14, et le Comité des droits de l'enfant, suivi d'un certain nombre de mécanismes spéciaux associés à d'autres organes de surveillance de l'application des traités, a fait de même. De la perspective de la défense des droits de l'homme et de l'établissement des principes, par conséquent, le travail a été fait. Toutefois, nous savons que la mise en œuvre n'a pas suivi.

Il convient d'imaginer ce qui se passe dans la vie réelle et quelle est la situation dans

Le refus d'accepter d'être mutilée peut mettre une fille en marge de la société.

les pays dans lesquels sont encore pratiquées les mutilations génitales féminines. Si les femmes ne se conforment pas aux normes sociales et culturelles traditionnelles existant dans ces pays, elles risquent de se mettre en marge de la société.

Dans certains pays, les femmes qui rejettent cette pratique se trouvent dans la quasi impossibilité de se marier, puisque les femmes dépendent presque entièrement des hommes en tant que protecteurs et chefs de famille. L'examen des droits à la terre et à l'éducation, voire de tout l'éventail des droits socio-économiques associés à la condition féminine dans la société révèle que, si une femme veut jouir de ces droits, elle doit se soumettre à cette procédure, qui n'est autre qu'un acte de torture. Que devrait donc faire l'Etat ? Nombreux sont les Etats qui ont adopté des lois interdisant les mutilations génitales féminines, mais qu'en est-il de leur mise en œuvre ? Elle est loin d'être acquise dans la pratique.

La Cour d'appel britannique a été saisie d'une affaire concernant des mutilations génitales féminines dans le contexte du statut de réfugié et a clairement statué que la menace de mutilations génitales fé-



mines constitue une crainte de tout à fait fondée de persécution, au sens donné à ce terme par la convention sur les réfugiés. L'une des argumentations présentées était que si une personne était gauchère et que le fait d'être gaucher provoquait l'exclusion de la société, la personne en question ferait tout ce qu'elle pourrait pour qu'on lui enlève la main gauche. Cette analogie a constitué un argument puissant, qui a convaincu les juges que telle était effectivement la situation. L'argument souvent avancé consistant à dire que ce sont les femmes elles-mêmes qui excisent (ce qui est vrai), n'amène-t-il pas tout naturellement à réfléchir à la question de la discrimination ?

Si les femmes vivent dans une société qui les oblige à se soumettre à de tels procédés pour avoir le droit d'exister socialement, cela signifie qu'elles subissent une discrimination dans la discrimination.

L'optique qui devrait maintenant être adoptée devrait aller dans le même sens que celle utilisée pour lutter contre les autres violations des droits de l'homme. L'UNICEF, l'UNFPA et l'OMS ont déployé de gros efforts de communication et de sensibilisation, tout comme certaines des ONG représentées dans cette salle, mais il est essentiel de revenir aux principes fondamentaux.

Nous devons être certains de notre fait lorsque nous faisons œuvre de sensibilisation, posons aux Etats des exigences de diligence et soumettons des rapports aux différents organes de surveillance de l'application des traités concernant les droits de l'homme, afin qu'ils puissent prendre des décisions, comparer les situations et soutenir notre travail dans le but de mettre un terme à une telle discrimination et à de tels actes de torture.

M. Abdoulaye Sow

Professeur, Faculté des Lettres,
Université de Nouakchott (Mauritanie)

« Une mutilation ne saurait être élevée au rang d'acte culturel »

Tout d'abord, pour être en mesure de lutter efficacement contre les mutilations génitales féminines, il convient de connaître suffisamment bien ce sujet. Je parle de « mutilation » parce que c'est un organe qui est excisé, non pour des raisons médicales, mais sociales et culturelles. En 1997, lorsque je suis devenu père, je me suis fermement opposé à l'excision de ma fille. J'ai demandé à l'ethnie à laquelle j'appartiens : pourquoi pratiquons-nous toujours ainsi ? Attendions-nous que les Européens viennent nous expliquer quelles devraient être nos valeurs et nos normes ? Nous devrions conserver les traditions qui respectent les droits de l'homme et nous débarrasser des autres.

En ma qualité d'anthropologue, je suis arrivé à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'une pratique culturelle, mais d'une pratique barbare, car une mutilation ne saurait être élevée au rang d'acte culturel. J'explique aux communautés africaines vivant en Occident qu'elles ne peuvent pas continuer à mutiler des petites filles

Ces mutilations violent l'intégrité physique des femmes en en faisant de simples objets sexuels et je ne peux, en tant qu'Africain, accepter de vouer mes filles à un tel sort.

au nom de la tradition sociale et culturelle. Leurs droits culturels devraient certes être respectés en Europe, sans que cela leur donne le droit de mutiler des fillettes. J'ai demandé à ma mère : pourquoi pratiques-tu ainsi ? Elle m'a répondu : une femme excisée n'aura jamais d'enfant illégitime. Une femme excisée peut prier et rester vierge jusqu'au mariage. Les hommes portent une responsabilité sur ce plan, car ils veulent épouser des femmes vierges. Les hommes affirment qu'il ne souilleront pas la pureté du sang de leur famille, ce qui signifie que si je meurs, ma veuve devra se remarier avec l'un de mes frères pour préserver la pureté de la lignée.

En Afrique, lutter contre cette pratique en invoquant uniquement des risques médicaux ou juridiques ne suffit pas. Elle doit être déboutée sur le plan culturel. Nous devons présenter des contre-arguments culturels. Je voudrais dire aux femmes africaines présentes dans cette

salle que nous devons combattre ces pratiques honteuses parce qu'elles n'ont rien à voir avec la vraie culture africaine.

Des occidentaux m'ont demandé : Ne pouvez-vous pas tout simplement lutter par la raison ? Je réponds qu'en Europe, au Moyen-âge, il existait des ceintures de chasteté et que les femmes se bandaient la poitrine pour ressembler à des hommes. De telles pratiques n'ont bien sûr plus cours, mais nous devons lutter contre tout ce qui est irrationnel. L'argument religieux ne tient donc pas. L'argument esthétique est absurde et, en dernière analyse, une femme doit être libre de jouir de son corps.

La seule façon de lutter contre cette pratique dans des sociétés dans lesquelles la population ne sait ni lire ni écrire (et ne peut donc comprendre des arguments tels que les infections et les hémorragies) est de présenter des contre-arguments culturels.

Pourquoi devrions-nous agir ? Oui, nous sommes des Africains, mais nous sommes avant tout des êtres humains. Pourquoi devrions-nous, au nom d'une identité différente, mutiler nos filles et nos femmes ? Nous devons lutter contre cette pratique. Aucun précepte religieux ne nous ordonne de mutiler nos femmes et, en tant qu'Africains, nous devons nous ouvrir à la modernité. J'ai trop de respect pour les femmes qui ont été soumises à ce procédé pour vous le décrire. Je l'ai vu pratiqué, c'est innommable, et nous savons que tous les arguments cherchant à le justifier sont spécieux. Nous avons fait campagne avec l'aide du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme de Genève. Nous nous sommes rendus dans des collèges et des lycées et nous avons œuvré auprès d'anciens praticiens traditionnels pour qu'ils arrêtent de transmettre les connaissances nécessaires à cette pratique.



Mme Heli Bathija

Responsable des régions Afrique et Méditerranée orientale

Organisation mondiale de la santé

« Chaque année, trois millions de filles sont en danger »

Avant de commencer mon exposé, permettez-moi de vous faire remarquer la robe que je tiens à la main. Elle s'insère dans un projet baptisé "Ubumama", dans le cadre duquel des femmes brodent sur des vêtements leur expérience de l'accouchement. Un groupe du Burkina Faso s'est intéressé au projet et a souhaité broder des vêtements décrivant son expérience des mutilations génitales féminines.

Je voudrais souligner qu'aucun des arguments médicaux ne prévaut sur les arguments relevant des droits de l'homme. Un grand nombre des 140 millions de femmes excisées dans le monde n'a peut-être pas souffert de complications médicales sérieuses, mais n'en a pas moins subi une violation de ses droits fondamentaux.

Cette photo d'une petite fille qui pleure après avoir été excisée n'a pas été prise en Afrique, mais en Indonésie, et doit sa célébrité au Magazine New York Times. Elle peut aussi être vue sur Internet et illustre le fait que les MGF ne sont pas seulement une tradition africaine. Cette pratique, publique, est largement répandue en Indonésie. Cette carte montre qu'en Afrique, elle est courante dans 28 pays. Nous disposons d'informations concernant un grand nombre d'autres pays, non seulement des pays d'immigration, mais aussi des petits groupes en Iran, où les MGF continuent à se pratiquer. Ces deux dernières années, nous avons aussi eu vent de cas en provenance du Kurdistan iraquien. Le problème n'est pas mineur, il est de taille.

Je ne vous montrerai pas d'images choquantes au cours de mon exposé, car certains d'entre vous pourraient se trouver mal et je préfère vous décrire oralement les complications médicales. Au nombre des complications médicales à court terme figurent les complications qui interviennent en cours d'opération ou pendant la période de cicatrisation. La conséquence la plus immédiate connue est l'intensité de la douleur.

Nous connaissons très bien ces complications, mais il est très difficile de les étudier, car les MGF sont considérées comme un sujet particulièrement tabou et secret. Il s'agit d'une violation des droits de l'homme, car elle entrave certaines fonctions normales, telles que la miction. Nous avons aussi constaté beaucoup d'hémorragies, et une perte de sang excessive peut parfois entraîner la mort. Un médecin qui collabore avec nous au Kenya m'a envoyé un rapport et des photos décrivant la situation tragique d'une petite fille mutilée, qui a commencé à perdre beaucoup de sang. Elle serait morte si ce médecin ne s'était pas trouvé par hasard dans le dispensaire où la petite fille avait été amenée au terme d'un voyage de 50 kilomètres. Heureusement, il a pu lui sauver la vie.

Dans certains pays, on pratique une réinfibulation après l'accouchement, ce qui signifie qu'une femme peut être exposée à ces complications (à savoir la douleur et les hémorragies) plusieurs fois dans sa vie.

Les infections présentent un autre risque sérieux, provoqué par les instruments utilisés pour réaliser l'intervention et l'environnement dans lequel elle a lieu. Le fait d'attacher ensemble les jambes des fillettes entraîne un autre risque. Cette pratique accélère la cicatrisation, mais augmente le risque d'infection. J'ai été informée de la situation de plusieurs petites filles dont les jambes avaient été attachées et qui n'arrivaient à se mettre debout qu'à grand peine. Elles ont fini par y parvenir en prenant appui sur un bâton et sont allées uriner, mais elles ont été attaquées par des hyènes, qui les ont sérieusement blessées aux mains et aux pieds, ces blessures venant s'ajouter à la souffrance déjà subie.

Parmi les complications à long terme, citons le développement de kystes des parties génitales. Les menstruations des femmes excisées peuvent être terriblement douloureuses et problématiques. La fistule obstétricale est une maladie dans laquelle il se forme entre le canal urinaire et le vagin un passage



La douleur est parfois tellement intense que la femme ou la petite fille est ensuite gravement choquée.

laissant couler l'urine sans qu'il soit possible de la retenir. Les femmes atteintes, qui ne peuvent rester propres et sentent mauvais, sont souvent complètement rejetées de la société.

La tradition des MGF a aussi été justifiée par des motifs culturels, notamment l'idée que les MGF sont importantes pour que les femmes aient des enfants. Toutefois, des recherches ont été menées, notamment au Soudan, et ont montré que la stérilité primaire est associée aux MGF dans une certaine mesure, en fonction de la portée anatomique des mutilations.

Dans les discussions avec nos collègues africains, ces derniers évoquent souvent la question des complications et le lien entre ces dernières et le VIH/SIDA. Ce lien a été évoqué par certains chercheurs et certaines personnes ont cessé de pratiquer des MGF par crainte du VIH/SIDA. Nous avons toute raison de penser que ces deux éléments sont liés. Dans un grand nombre de pays, cette intervention est de plus en plus fréquemment réalisée par du personnel médical. Toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies condamnent cette « médicalisation », qui a aussi été fermement dénoncée par l'Association médicale mondiale, représentée dans cette salle.

L'OMS prend cette question très au sérieux. L'Organisation se penche depuis des dizaines d'années sur un grand nombre de problèmes, mais elle souhaite donner la priorité à l'élaboration de matériel de formation sur support électronique destiné au personnel médical. L'Organisation continue également à faire des recherches portant sur les coûts économiques des MGF, cet argument étant parfois le seul que les gouvernements comprennent.

Que pouvons-nous faire, chacun d'entre nous, à notre modeste échelle ? Comment pouvons-nous aider les enfants ?

Mme Alexandra Rosetti
Chargée de l'information
UNICEF Suisse

« Le droit à l'éducation »

Selon une enquête menée auprès des gynécologues de Suisse sur les MGF, on dénombre environ 7 000 femmes et filles qui sont excisées dans ce pays ou qui risquent de subir cette mutilation. Les plus nombreuses, on le sait, viennent d'Éthiopie, d'Erythrée et de Somalie. Selon le droit suisse, les MGF de types 2 et 3 sont punissables comme lésions corporelles graves. S'agissant des deux autres types, c'est affaire d'interprétation. Ils sont punissables comme lésions corporelles simples. Le droit suisse ne contient encore aucune disposition pénale réprimant ou interdisant les MGF.

L'approche de l'UNICEF a toujours été centrée sur les droits de la personne et la protection de l'enfance. Les MGF sont considérées une violation du droit à la vie, à l'intégrité physique, au meilleur état de santé physique que la personne soit capable d'atteindre, du droit de ne pas faire l'objet de violence physique ou mentale, du droit à la protection et à la participation. Cette approche de base, fondée sur les droits de la personne, implique le droit à l'éducation. Le Comité suisse pour l'UNICEF axe son action sur l'éducation et la protection, tout comme UNICEF International, et en particulier sur l'égalité des filles et des garçons, ce qui suppose aussi le droit à l'éducation et l'abolition des pratiques traditionnelles néfastes telles que les MGF.

En Suisse, 7 000 femmes et filles sont touchées par les MGF. Cinquante-et-un pour cent des médecins interrogés ont répondu qu'ils avaient déjà été confrontés au problème.

Le Comité suisse pour l'UNICEF soutient actuellement des projets contre les MGF dans cinq pays : le Burkina Faso, l'Égypte, l'Erythrée, la Gambie et la Somalie.

Le Comité suisse pour l'UNICEF a tenu sa première conférence nationale sur les MGF en Suisse en 2001; elle a montré que le personnel infirmier et les médecins de Suisse avaient un besoin urgent de conseils. Le déficit d'information est apparu très clairement lui aussi. La situation juridique en Suisse doit être clarifiée. Depuis cette date, le Comité suisse a mené une seconde enquête sur la mutilation génitale féminine ou excision (MGF/E) et a organisé une autre conférence à Zürich en 2005. Il en est à sa quatrième campagne nationale contre la MGF, et se sert de courriels et d'annonces publicitaires pour informer, sensibiliser et mobiliser. Une autre conférence se tiendra à Berne les 21 et 22 février sur le travail en réseau et le partage des données d'expériences avec les interlocuteurs de pays d'Afrique où la MGF est pratiquée et d'autres pays d'Europe.



Le Comité informe aussi les étudiants et les jeunes de Suisse par des lectures publiques organisées avec une écrivaine somalienne, Fadumo Korn, qui vit en Allemagne. Son livre, intitulé *Born in the big rains*, est très semblable à celui de Waris Dirie, *Fleur du désert*.

Je tiens à mentionner un exemple positif, celui du Burkina Faso. La prévalence de la MGF/E dans ce pays se situe actuellement à 49,5 % alors que, voilà seulement quelques années, elle atteignait 66 %. Le pays s'est fixé pour objectif l'abandon de la MGF/E d'ici à 2010. Sa stratégie est essentiellement culturelle; elle consiste à informer les populations par des émissions de radio, des pièces de théâtre et des films, et à faire passer le message par des femmes qui s'expriment ouvertement mais anonymement à la radio sur ce qu'elles ont vécu.

La Somalie est un autre exemple. La prévalence de la MGF/E y est de 98 %. Sa stratégie consiste à intégrer droits de la personne et droits de l'enfant. Les enfants sont informés de la MGF/E à l'école; ils font partie de clubs d'enfants et les écoles les aident à comprendre ce qu'est la MGF/E. Ils parlent ensuite à leurs familles et à leurs voisins de ce qu'ils ont appris à l'école. L'UNICEF soutient 90 clubs d'enfants en Somalie et espère en compter de plus en plus.

En Gambie, l'UNICEF a lancé un programme communautaire d'autonomisation par l'éducation et la sensibilisation, en coopération avec des stations de radio et des organisations féminines. L'UNICEF et d'autres partenaires dépendent du soutien de leur réseau et des gouvernements. Nous devons tous travailler ensemble pour en finir avec la MGF en une génération.

Questions et observations du public :

« Un mur de silence »

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant vous. En 2004, j'ai coordonné pour la mission permanente du Congo un groupe d'experts sur les droits de l'homme. Le problème dont nous parlons ne concerne heureusement pas tous les pays africain, et pas le Congo. En tant qu'expert pour le Groupe africain, j'avais proposé un projet de résolution sur cette question précise, mais je me suis heurté à un mur de silence de la part des pays dans lesquels cette pratique fait partie de la tradition. Personne ne souhaitait que le Groupe africain ne propose un texte allant dans le même sens que ceux qui concernent les droits des enfants ou des femmes. Le travail que vous réalisez dans ce domaine est crucial. Vous sentez-vous vraiment



Mme Mounina Mint Abdellah,
Ambassadeur de Mauritanie à Genève

soutenus même lorsque les gouvernements n'adhèrent pas à vos efforts? A long terme, considérez-vous que vous pourrez enregistrer des progrès suffisamment significatifs pour enrayer ce phénomène?

« Chaque fois qu'une femme africaine me dit qu'elle ne mutilera pas sa fille, c'est une victoire »

Permettez-moi de remercier mon compatriote, M. Sow. En Mauritanie, la situation est en train d'évoluer et nos autorités sont conscientes du problème posé par les MGF. Comment endiguer ce fléau ? Des écolières récitent des slogans anti-MGF et nous avons réussi à convaincre des imams de prendre publiquement position contre cette pratique. Mais les pratiques culturelles sont profondément enracinées dans l'esprit des populations. Nous ne sommes pas en train de courir un 100 m et je suis sûre que je ne verrai pas cette pratique s'éteindre de mon vivant. Il existe des chaînes de solidarité et les organisations créent des relais. Chaque fois qu'une femme africaine me dit qu'elle ne mutilera pas sa fille, c'est une victoire pour moi.

« Nos contacts avec des cercles religieux ont eu un effet très bénéfique »

En tant qu'Ambassadeur de Mauritanie à Genève, je voudrais remercier tous les orateurs et tous les organisateurs de cette réunion très importante, particulièrement pour les femmes et les filles africaines. Je souhaite remercier tout particulièrement M. Sow, qui a présenté la question de façon particulièrement claire et convaincante. En Mauritanie, le Ministre de la condition de la femme tente depuis 20 ans de mettre un terme à ce fléau. Des campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information ont également été lancées dans les milieux religieux. Nous avons réussi à prouver qu'il n'existe pas de lien entre la pratique religieuse et les MGF, ce qui a aidé un grand nombre de femmes à renoncer à ces mutilations. Ce pas est important, car les femmes croyaient autrefois qu'il s'agis-

sait d'une pratique religieuse, et nous avons réussi à les convaincre que tel n'était pas le cas. Grâce à des mesures et des efforts d'information et d'éducation, nous avons réussi à communiquer avec les fillettes en âge d'aller à l'école, qui ont grandement contribué à notre campagne. Nos contacts avec les milieux religieux ont aussi eu un effet très bénéfique. Je voudrais remercier et féliciter M. Sow, qui est l'un des rares hommes mauritaniens à participer très activement à notre campagne.

« La lutte contre les MGF porte ses fruits, continuez le combat ! »

Je m'appelle Raya, et je viens du Soudan, l'un des plus grands pays concernés. Je voudrais livrer un témoignage d'espoir. J'ai récemment terminé une enquête menée auprès de la population soudanaise vivant en Suisse, qui portait notamment sur les aspects sexuels des MGF. Sur la quarantaine de femmes consultées, il ne s'en est pas trouvé une pour approuver cette pratique ou la soutenir et les femmes ont affirmé qu'elles ne laisseraient jamais leurs filles subir une telle procédure. C'est très encourageant pour les efforts destinés à éliminer cette pratique. La lutte porte ses fruits, continuez le combat!

« Il faut suivre la situation dans son ensemble et harmoniser le message »

Je suis Secrétaire général du Conseil National pour l'enfance et la maternité en Egypte et je souhaitais revenir sur le débat concernant le rôle des dirigeants religieux. La coordination, le travail en réseau et la communication font défaut. En novembre 2006, le grand Mufti a invité les dirigeants religieux de 26 pays à donner leur avis sur les MGF. Il en est ressorti une condamnation très sévère de ces pratiques. Le grand Mufti a émis une fatwa (un décret) s'opposant aux MGF et est même allé jusqu'à qualifier cette pratique de haram (proscrite). Le Mufti a adopté une position extrême, qui a soulevé beaucoup d'opposition. Nous devons créer de meilleurs réseaux, car un grand nombre de partenaires

importants sont absents. Une réunion rassemblant la Commission africaine, Mme Emma Bonino (Vice-présidente du Sénat italien et ancien Commissaire européen), l'Union européenne et certaines ONG italiennes travaillant sur la question des MGF se tiendra à Addis-Abeba. Suivre la situation dans son ensemble et harmoniser le message sera bénéfique. Ce que vous avez dit concernant les aspects culturels et religieux, ainsi qu'au sujet du rôle joué par la profession médicale dans ce problème, est très important. La difficulté vient du fait que tout le monde essaye de faire ce qu'il peut à sa façon sans bénéficier de l'expérience de ceux qui connaissent mieux la question.

« Existe-t-il une loi contre les MGF en Mauritanie ? »

Je représente Horizon Environment and Health et je voudrais, avant de poser ma question, remercier les organisateurs. Quel risque court un citoyen mauritanien pratiquant une MGF s'il est découvert ? Existe-t-il une loi autorisant les autorités à punir les praticiens ?

« Au-delà de l'aspect religieux, n'oublions pas la fierté et l'honneur »

La question dont nous débattons est de la plus haute importance, mais je crois qu'au-delà de l'aspect religieux, nous ne devrions pas oublier ce qui relève de la fierté et de l'honneur. Récemment, au Kenya, une jeune femme de 21 ans dont la mère n'avait pas été excisée a pratiqué sa propre excision au rasoir pour plaire à son mari, car ses beaux-parents n'étaient pas satisfaits qu'elle n'ait pas été soumise à cette pratique. Il faut tenir compte de l'aspect psychologique, qui est peut-être difficile à comprendre pour vous Européens, mais que M. Sow pourrait vous expliquer. C'est un aspect particulièrement important dans les pays de tradition musulmane. Lorsqu'il y est dit que Dieu a ordonné une certaine pratique, personne ne la discute. Il faut tenir compte de cet élément, car nous parlons des répercussions sociales de cet acte.

Réponse de M. Abdoulaye Sow :

Bonjour, jeune ami. Votre remarque me touche au cœur. On trouve des com-



portements stupides dans toutes les cultures, mais en Afrique, les femmes sont le pilier de la société. Quand on se penche sur des pratiques culturelles telles que les MGF et sur la condition féminine, on constate que les femmes constituent le pilier de leur famille et de la société. En Afrique, on dit que derrière chaque homme puissant se cache une femme encore plus puissante. Pour comprendre l'excision dans le contexte de la culture africaine, il convient de tenir compte de tous ces aspects culturels, sans oublier non plus l'aspect psychologique. La Mauritanie connaît actuellement un processus de démocratisation. Elle a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui contient des articles stipulant que les femmes ne doivent pas être soumises à certaines pratiques, et est signataire du Protocole de la Charte africaine relatif aux droits de la femme. Je m'exprime en tant que chercheur. Certaines ONG ont proposé un projet de loi contre les MGF au parlement, mais la loi n'avait pas encore été adoptée lorsque j'ai quitté mon pays hier. Je reste optimiste. Il faut aller sur le terrain parler à la population dans son langage. Il y a dans notre pays une équipe qui lutte non seulement contre les MGF, mais aussi contre d'autres pratiques traditionnelles néfastes et je suis heureux de voir ici mes collègues de Nouakchott. Concernant les MGF, je suis mal à l'aise lorsque je rencontre des personnes qui me disent : « Bon, Sow, vous avez raison de lutter contre ces pratiques, mais elles font partie de notre patrimoine culturel ». De telles remarques me blessent et m'agacent. Elles me mettent en colère. Je ne veux pas que quiconque pense que de telles pratiques appar-

tiennent à mon identité culturelle et je lutte contre une telle perception. Ce n'est pas facile d'être noir en Occident et d'être confronté à ce que certaines personnes pensent de nous. Il s'agit de pratiques humiliantes, qui n'appartiennent pas à mon patrimoine culturel.

« Nous avons besoin de sentir que les hommes luttent à nos côtés »

Je m'appelle Osman Sarah et je suis l'une des réalisatrices du film intitulé : « Mutilated women, never again » (« Femmes mutilées, plus jamais ») et je voudrais remercier M. Sow car, pour de jeunes militantes comme nous, ses paroles sont très encourageantes. Je viens de Somalie et nous avons vraiment besoin de sentir que les hommes luttent à nos côtés.



Que peut-on faire pour lutter contre les MGF ?

L'exemple en Egypte

La responsabilité de la société

Les autorités nous ont dit qu'il s'agit seulement d'une affaire de femmes, et même qu'elles ne savent pas quand une femme est excisée. Peut-être, mais aussi longtemps que les hommes continueront de demander que leur fiancée soit vierge et que l'excision est la seule façon de protéger sa virginité, les mères continueront cette pratique. En tant qu'Egyptien, je sais de quoi nous parlons ici aujourd'hui et je sais aussi la souffrance que cette pratique peut causer. Nous faisons porter aux femmes cette responsabilité, mais, comme le professeur Sow vient de le dire, c'est la responsabilité de la société toute entière. En Egypte, une « fatwa » (avis) a été promulguée par l'Université d'Al-Azhar. Cette pratique est intolérable mais elle continue malgré la fatwa et malgré le fait que le Parlement ait approuvé cette fatwa. Malgré la législation et la position clairement adoptée il y a deux ans, aujourd'hui encore 80% des familles égyptiennes continuent de pratiquer les mutilations pour préserver la tradition mais aussi pour sa valeur symbolique et pour l'image que les hommes ont de la femme.

Mohamed Abdel Azim

Chef du département arabe à Euronews



Mme Moushira Khattab

Secrétaire générale, Conseil national pour l'enfance et la maternité

« Dissiper le mythe »

Avant d'aborder le sujet des MGF en Egypte, je voudrais dire que la présence ici du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, dont je suis la Vice-Présidente, est pleinement justifiée. Je voudrais m'associer à ce qui a été dit par Mme Rees. Les MGF sont considérées par la Convention relative aux droits de l'enfant comme un acte de violence à l'égard des petites filles. Le Comité des droits de l'enfant a fait en sorte d'aborder la question des MGF dans le cadre du dialogue noué avec tous les Etats membres, qu'il s'agisse de pays dans lesquels sont pratiquées les MGF ou de ceux qui accueillent des communautés qui les pratiquent. Comme l'a indiqué Mme Rees, l'adoption et la mise en œuvre de lois, ainsi que l'aide à fournir aux communautés pour qu'elles soient en mesure de poser les bons choix, relèvent de la responsabilité de l'Etat.

Le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, au cœur duquel se trouvent les MGF, constitue un autre événement important. Nous attendons aussi la nomination d'un Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des enfants et nous sommes certains que les MGF constitueront l'une des priorités de ce responsable.

En ce qui concerne l'Egypte, la situation bouge. Nous voudrions vous parler de cette évolution et sommes intéressés par votre réaction. De votre côté, vous le serez peut-être par ce que nous avons entrepris. Notre premier cheval de bataille a constitué à réfuter les arguments médicaux, religieux et culturels invoqués



cet événement a fait progresser notre cause. Elle n'était certainement pas la première et nombreuses étaient les filles qui étaient mortes avant elle, mais personne n'en avait jamais parlé. Cette fois-là, la nouvelle a fait les gros titres, ce qui nous a permis de comprendre que les gens de la rue et les médias sont conscients de la gravité du problème.

Nous nous sommes servis de cet événement pour peser en faveur de la publication par le Ministère de la santé d'un décret comblant toutes les lacunes de la législation. Le texte prévoit que tout médecin, membre d'une profession médicale ou autre individu réalisant, ou ayant l'intention de réaliser une MGF, est passible de sanctions. A la suite de l'adoption de ce décret ministériel, que nous demandions depuis trois ans, nous avons dû faire appel à la communauté pour surveiller l'application de ce texte et des personnes se sont mises à dénoncer des médecins continuant à réaliser des MGF, que le Ministère de la santé a commencé à sanctionner. Nous avons ainsi montré que nous ne plaisantions pas avec les MGF. Le droit pénal sanctionne les MGF, mais les dispositions qu'il contient sont des plus vagues. Une MGF est-elle considérée comme une blessure ou n'est-elle punissable que si elle entraîne le décès ? Parmi nos amendements à la législation protégeant les enfants, figure un projet de loi criminalisant les MGF en punissant les coupables d'une sanction, d'une amende et d'une peine de prison.

[M.A.A : Pourriez-vous nous parler plus en détail de la ligne téléphonique d'urgence réservée aux enfants ? S'agit-il d'une centrale téléphonique ou d'un centre d'information ?](#)

[Mme Kattab](#) : En fait, cette ligne téléphonique est disponible gratuitement partout. Elle couvre 24 heures sur 24 les 27 régions égyptiennes (governorates) et bénéficie de la présence de professionnels de différentes disciplines. Elle fait aussi l'objet de publicité à la télévision, mais peu, car la publicité télévisuelle coûte très cher. Nous faisons de la publicité dans les gares et sur le Pont du 6 octobre, point très stratégique car très fréquenté par les Egyptiens. Nos moyens ne nous permettent pas de faire autant de publicité pour cette ligne téléphonique que nous le souhaiterions, par exemple à des heures de grande écoute à la télévision.

en faveur des MGF et à traiter ces mutilations comme une violation des droits fondamentaux des petites filles et un phénomène concernant la condition de la femme dans la société, son droit à être entendue et traitée comme une égale. Nous disposons aussi d'un programme national visant à créer des villages exempts de MGF. Nous avons commencé par dissiper le mythe. Le point le plus important a constitué à fournir aux familles des données leur permettant de prendre la bonne décision, car c'est une décision qui est généralement prise par amour pour la fillette. Nous sommes partis du principe que si la famille était informée, elle pourrait fonder sa décision sur des informations précises, et non sur des mythes. Nous avons adopté plusieurs stratégies différentes, dont la première relève des droits de l'homme. Nous avons alors entamé un dialogue national, car le changement ne peut pas être imposé. Tant que le public et la collectivité à l'échelon local ne sont pas convaincus, toutes les lois sont vaines.

Depuis 2001, nous mobilisons les communautés et sensibilisons leurs dirigeants afin de créer un groupe de pression susceptible d'agir et de dissiper le mythe. Nous avons ensuite mobilisé la population à la base, car il est essentiel d'adopter une optique partant du bas vers le haut et de forger un partenariat large dans ce domaine. Ce partenariat incluait des acteurs représentant tous les secteurs de la société. Nous avons mobilisé de jeunes bénévoles très actives, qui se sont montrées aussi persuasives que crédibles. Cette mesure nous a permis de créer une nouvelle culture, dans laquelle les jeunes hommes ne cherchent pas à épouser une fille circoncise et préfèrent même que leur femme ne le soit pas.

Les familles sont soumises à une pression sociale, qui veut qu'elles fassent circoncire leurs filles pour qu'elles soient « bonnes à marier ». Faire participer les hommes pour faire passer le message juste s'est révélé très important. Nous avons lancé une campagne intitulée «Le début de la fin » et nous avons mobilisé les médias. Il était très important que le message transmis par les médias soit homogène car, s'il ne manque pas de personnes bien intentionnées, le message qu'elles transmettent n'est pas toujours le bon.

Nous avons ensuite dû offrir une structure et nous avons créé une ligne téléphonique d'urgence réservée aux enfants, mécanisme gratuit permettant d'enregistrer les plaintes, accompagné d'un service spécial répondant 24 heures sur 24 aux questions concernant les MGF. Cette initiative, qui s'est révélée très bénéfique, nous a montré que nombreuses sont les familles qui souhaitent vraiment savoir la vérité à propos des MGF et sont prêtes à changer, comme le prouve le fait qu'elles posent des questions, révélateur de leur ouverture à l'égard du changement dans ce domaine.

Il est très important d'œuvrer en partenariat, et l'éventail de nos partenaires est vaste. Nous avons commencé avec le PNUD et des ONG italiennes, avant de collaborer avec l'UNICEF et l'Union européenne, sans parler bien évidemment de l'OMS. Notre travail prend appui sur la société civile, puisque toutes les activités sont prises en charge par des ONG. Un Comité national de pilotage a été créé, composé de représentants de l'UNICEF, du PNUD, de nos bailleurs de fonds, du Ministère de la santé et du Ministère de l'éducation. Cette coordination s'est révélée très importante. Le 28 juin, une jeune fille est morte des suites d'une MGF et

Que peut-on faire au niveau de la société civile ?

Mme Berhane Ras-Work

Directrice exécutive du Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF)

« La tradition, la culture et les normes n'ont rien de statique »

Je tiens à remercier les organisateurs de cette réunion-débat de l'avoir prévue pour aujourd'hui, 6 février, et de nous avoir invités à y participer. Je trouve très encourageant le combat mené contre les mutilations génitales féminines et il me donne beaucoup d'espoir. Nous fêtons le 6 février parce que c'est le jour où a été créé le Comité inter-africain, il y a de nombreuses années, en 1984, sous la présidence de Mme Ndioro Ndiaye. En 2003, ce jour-là a été proclamé Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des MGF.

Nous avons parcouru du chemin depuis lors. A nos débuts, en 1984, nous n'aurions jamais pensé que nous aurions de tels débats publics et une telle couverture médiatique sur les MGF. C'était une entreprise difficile et très délicate parce que nous touchions aux valeurs et aux normes, qui sont des sujets sensibles. Les MGF correspondent à une norme profondément ancrée dans les esprits, qui est acceptée non seulement par la société dans son ensemble mais aussi par les femmes elles-mêmes. Une femme d'Éthiopie, du Libéria ou du nord du Soudan n'imaginerait même pas vivre sans être excisée. Ce sont les femmes qui demandent l'excision, l'infibulation et ce sont elles qui forcent leurs filles à se faire exciser parce que c'est la norme.

Les principaux acteurs sont les femmes elles-mêmes. C'est le premier groupe cible parce qu'elles sont à la fois les gardiennes et les victimes de cette pratique.

Les sociétés humaines se dotent de normes et de valeurs pour avoir une identité collective, pour survivre dans un environnement et ces normes ne sont pas faciles à remettre en question.

La tradition, la culture et les normes n'ont rien de statique. Elles doivent évoluer et nous y veillons. Le travail sur les mutilations génitales féminines peut être abordé sous des angles divers : les droits de la personne, la santé, l'économie et les rapports sociaux entre hommes et femmes. Il faut comprendre le contexte social dans lequel on travaille, c'est-à-dire la population et les divers acteurs impliqués, cela, nous l'avons compris dès le début. Le programme du Comité inter-africain a été conçu avec soin pour pouvoir fonctionner dans des contextes culturels donnés, sans provoquer de réaction négative. Il s'agissait de convaincre par le dialogue plutôt que d'imposer. Nous avons commencé, à force de dialogue avec la population, par créer des groupes dans les 28 pays où l'on pratique des MGF.



Notre programme devait être ciblé pour convaincre les femmes qu'elles étaient bien telles qu'elles avaient été créées et que chaque partie de leur corps avait une fonction, que si l'on touche à la plus petite partie du corps, il y a risque pour la santé, même un risque de mort. Cela devait être dit avec des mots choisis avec soin et par des personnes capables de convaincre les femmes elles-mêmes. Je ne pouvais pas aller au Nigéria et m'adresser directement aux femmes du pays. Il fallait que ce soit quelqu'un du pays, homme ou femme, une personne respectée, qui puisse parler aux femmes, se servir de divers matériaux et adapter son discours en conséquence, qui puisse soutenir le dialogue avec elles et le faire avec conviction. Lorsqu'on leur a ouvert les yeux, les femmes disent : « nous aurions dû savoir cela plus tôt ; c'est trop tard pour moi mais je vais essayer de protéger ma fille ». Il faut un long processus d'éducation et d'information pour en arriver là, et inspirer une grande confiance.

L'autre groupe cible pour nous, ce sont les jeunes car ce sont les futurs parents. Le programme qui leur est destiné a été conçu pour les aider à comprendre le danger que représentent les MGF et d'autres pratiques traditionnelles néfastes. Mais il encourage aussi les jeunes à être des agents du changement par le biais de l'éducation, de l'information, d'ateliers, le soutien à la cause de l'égalité des sexes, etc. Des sites Web ont été créés pour les jeunes et l'on organise des forums pour les jeunes Africains tels que celui de 2006, qui a rassemblé des représentants de la jeunesse de 23 pays d'Afrique. Ils ont créé leur propre réseau. Ils ont leur propre site Web, sur lequel ils s'échangent des infor-

mations. Au Niger, par exemple, il y a la brigade de vigilance villageoise, composée de jeunes qui se rendent d'un endroit à l'autre. Au Bénin, il y a les caravanes de jeunes. Ce sont des jeunes qui vont d'un village à l'autre pour rencontrer d'autres jeunes. C'est donc une campagne en chaîne qui se poursuit dans de nombreux pays, notamment en Mauritanie. Par l'intermédiaire de ses comités nationaux (CN), le Comité inter-africain met en place des programmes pour la jeunesse. Les jeunes sont donc très impliqués dans sa campagne.

Les responsables religieux ont un rôle important à jouer parce qu'il y a beaucoup d'idées fausses qui circulent. Des chrétiens et des musulmans, en Ethiopie et ailleurs, croient que l'excision est une obligation religieuse pour les femmes. Personne n'a pris la peine de leur expliquer que cela n'a rien à voir avec la religion. Ni le Coran ni la Bible ne prescrivent aux femmes de se faire exciser. C'est pourquoi nous travaillons avec les responsables religieux. Nous avons organisé des symposiums et des ateliers au Burkina Faso, au Caire, en Ethiopie, en Gambie et en Tanzanie. En novembre 2007, une grande conférence a réuni des responsables religieux de 26 pays. J'ai ici leur déclaration, qui dit que les MGF n'ont rien à voir avec la religion, que tous devraient s'élever et lutter contre elles partout. Ils se sont engagés à travailler aux niveaux national, régional et international pour faire campagne.

Enfin, il y a les exciseuses. Elles ont un certain prestige et un certain savoir dans leur pays. Elles sont écoutées, elles conseillent les femmes sur leurs relations sexuelles avec leur mari, sur des questions relatives au ménage, sur les relations avec les autres épouses, etc. On ne peut pas rejeter purement et simplement les exciseuses en décrétant qu'elles ne valent rien ou que ce sont des meurtrières. Il faut raisonner avec elles et leur expliquer que les mutilations génitales entraînent énormément de souffrances pour les femmes et peuvent même les tuer. Il faut leur expliquer qu'elles pourraient mettre leur savoir au service de quelque chose de plus constructif.

Nous avons un programme qui leur propose d'autres activités génératrices de revenu. Bien que ce soit un processus de longue haleine, de plus en plus d'anciennes exciseuses prennent publiquement position contre les MGF. Symboliquement, elles déposent leurs couteaux en public.

Certains disent qu'elles les déposent en public mais qu'elles les ressortent ensuite pour reprendre leur ancienne activité. Il n'en reste pas moins que lorsqu'elles ont perdu leur prestige, qu'elles ont reconnu avoir eu tort de faire ce qu'elles ont fait, aucune femme ne retournera les voir ni ne leur fera confiance. Elles auront perdu leur ascendant. Elles admettent d'un commun accord avoir besoin d'une autre source de revenu. Une fois « converties », elles deviennent d'excellents agents du changement parce qu'on continue à les écouter et qu'elles peuvent encore contribuer à un changement positif. Nous avons procédé à une évaluation à la fois à l'intérieur du Comité et à l'extérieur, qui montre que l'impact est énorme lorsque d'anciennes exciseuses se mettent à éduquer le public. C'est pourquoi nous continuons à faire campagne avec elles.

Il faut rendre les gouvernements responsables et travailler avec le législateur.

Les médias, modernes et traditionnels, sont aussi des acteurs importants et peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre les MGF. Nous avons aussi mis en place des programmes spécifiques pour eux parce que, dès qu'ils s'investissent, ils écrivent des articles ou préparent des émissions télévisées. Dans beaucoup de pays difficiles, nous avons vu que la parution d'un article dans un journal ou le passage d'une émission à la télévision faisait considérablement évoluer les esprits. Les débats sur les MGF peuvent être intenses mais finalement, ils déclenchent une prise de conscience. Le Comité inter-africain a organisé en novembre 2007 un atelier pour les médias de langues anglaise et française. Ils ont leur propre plan d'action pour combattre les MGF et ont formulé de nombreuses propositions. Le plan « Tolérance zéro à l'égard des MGF » que nous avons adopté pour célébrer le 6 février de cette année a été élaboré en partenariat avec les médias. C'est le thème que les comités nationaux de nos partenaires développeront pour observer la Journée. Nous avons organisé des séminaires et des ateliers pour les médias traditionnels parce qu'ils sont le miroir de la population et qu'ils sont accessibles. Avec les médias traditionnels, nous nous sommes servis de poèmes et de chants pour faire campagne contre les MGF et il existe tout un réseau de médias traditionnels qui font campa-

gne avec nous contre les MGF. Pour ce qui est des écoles, les Comités nationaux se servent des radios scolaires pour transmettre des informations sur les MGF et d'autres pratiques traditionnelles néfastes.

Notre organisation a sans doute un rôle important à jouer mais le premier rôle devrait revenir aux gouvernements et non aux seules ONG. La base ou la population locale ne doit pas être la seule à se mobiliser. La mobilisation doit être nationale et internationale. Il faut qu'il y ait des lois et un engagement de la part du parlement et du gouvernement, qui doivent affecter des crédits à l'éducation et à l'information et légiférer contre cette pratique. Notre Comité travaille avec l'Union africaine, qui appelle ses différents Etats membres à légiférer en la matière. L'article 5 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, qui porte sur l'élimination des pratiques néfastes, est notre modeste contribution à ce combat. Il stipule que les Etats parties ont le devoir de protéger les femmes et les filles contre les MGF. Mais le Protocole n'est pas encore ratifié et nous faisons campagne avec d'autres ONG pour que cet instrument prenne effet et ne soit seulement un bout de papier de plus.

Le Comité inter-africain a organisé des ateliers pour permettre aux parlementaires d'examiner les instruments internationaux pertinents ratifiés par les différents pays. Le but est de montrer que, bien que signés par les gouvernements, ces instruments doivent encore trouver une application dans la vie des femmes, dans la vie des gens.

Le travail du législateur se poursuit et va s'intensifier. Nous avons aussi travaillé en liaison très étroite avec le bureau d'Addis-Abeba du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par exemple. Le partenariat est d'une importance cruciale. Tous ces progrès n'auraient pas été possibles sans notre collaboration avec des ONG, des organisations internationales telles que l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et l'UIP. A la conférence internationale sur la tolérance zéro à l'égard des MGF tenue en 2003, nous avons invité des représentants de l'UIP, des ambassadeurs, des institutions des Nations Unies, des militants et des responsables religieux. Elle a conclu que seule l'union des efforts pouvait permettre d'obtenir une tolérance zéro d'ici à 2010. C'est peut-être un rêve mais il peut se réaliser en l'espace d'une génération.

Que faire face à la migration ?

Mme Ndioro Ndiaye

Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)



« Les MGF peuvent être un obstacle à l'intégration sociale des femmes immigrées »

Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue et vous saluer tous, vous qui venez d'horizons si divers. L'assistance dans cette salle illustre bien le monde multiculturel dans lequel nous vivons et dont Genève est assez représentative. Que nous le voulions ou non, nous devons vivre ensemble et coopérer. La proclamation de la Journée internationale « Tolérance zéro à l'égard des MGF » montre que des progrès ont été réalisés dans le travail auprès des populations. L'OIM a contribué à mettre en évidence l'ampleur de la tragédie suscitée par ces pratiques. Des communautés ont été déracinées et déplacées vers d'autres pays. Ceux qui émigrent de leur plein gré – légalement ou clandestinement – le font parce qu'ils croient pouvoir vivre mieux dans leur nouveau pays. Il est donc très important de traiter des MGF dans le contexte de la migration.

Les problèmes d'excision et d'autres pratiques traditionnelles qui ont une incidence néfaste sur les femmes et les enfants immigrés sont exacerbés en raison du déplacement de ces populations. La Suisse connaît bien ce problème. Elle entreprend actuellement des réformes dans le domaine de la migration et j'espère qu'elle pourra trouver une place pour ces populations.

La plupart des gouvernements des pays touchés, pays d'origine et pays d'accueil des migrants, condamnent les MGF qui, cependant, continuent à être pratiquées dans de nombreux pays du monde. Ce sont des pratiques néfastes, bien que souvent considérées comme la norme par de nombreuses femmes et filles des communautés immigrées. Il nous faut cibler ces communautés pour trouver une solution au problème.

Les femmes immigrées sont souvent tiraillées entre la culture de leur pays d'origine et celle de leur pays d'accueil.

Le rôle de la famille est crucial lorsqu'il s'agit d'aider les femmes à s'adapter aux coutumes de leur nouveau pays de résidence. Les mutilations violent les femmes de leurs forces et des ressources dont elles auraient besoin pour apprendre la langue de leur nouveau pays, chercher du travail et envoyer leurs enfants à l'école. Les MGF peuvent être un obstacle à l'intégration sociale des femmes immigrées. C'est l'une des raisons pour lesquelles la lutte contre les MGF est une priorité et une raison de plus de combattre ces pratiques. Même pour les jeunes filles nées ou élevées en Europe, où la prévalence en

est assez forte, l'excision est considérée comme un rite de passage et le fait de ne pas s'y soumettre risque de détruire des liens entre familles. Depuis trente ans, nombre d'actions et de stratégies ont été lancées ou appliquées en Europe pour abaisser la prévalence des MGF.

Il faut reconnaître le travail qui a été fait par la société civile pour protéger les jeunes filles. Les autorités doivent être alertées au problème. De nombreux pays commencent à appliquer des mesures : la France, le Portugal et l'Italie en particulier. Il est donc important de tirer les leçons de l'action menée dans les pays d'Europe. Que peut-on faire et, parmi les différentes mesures et possibilités d'action, quelles sont celles qui sont efficaces ? Mme Ras-Work a parlé d'une campagne réunissant toutes les parties prenantes; pour arriver à ce résultat, il faut renforcer et développer les capacités des femmes et donner aux femmes immigrées les moyens de mieux prendre soin de leur santé et de celle de leurs familles, d'exprimer leurs besoins et de participer aux décisions importantes qui touchent à leurs enfants.

Cela suppose aussi des campagnes d'alphabétisation, la scolarisation des enfants, la maîtrise du langage, l'accès à

l'économie pour disposer des ressources financières nécessaires. Tous ces déterminants sociaux doivent être pris en compte dans la lutte contre ce problème, afin que les femmes immigrées soient mieux à même de s'y attaquer et d'assumer leurs responsabilités. Le message ne sera entendu et n'aura un effet positif que si les femmes ont les moyens d'agir et deviennent autonomes.

Les femmes issues de communautés d'immigrés doivent savoir à qui s'adresser si elles ont besoin de soins médicaux et d'autres formes d'aide pour elles-mêmes et leurs familles. Tout cela doit faire partie d'une politique d'intégration, non seulement dans le pays d'accueil mais aussi dans le pays d'origine. Un gros travail d'information a été réalisé dans les pays d'origine des femmes immigrées pour leur donner les moyens de régler elles-mêmes leurs problèmes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devrait être aussi impliqué dans ce combat. Il est important, pour combattre ces pratiques, que toutes les institutions concernées soient associées à l'exécution des programmes mis en place dans les pays d'origine des femmes immigrées. Malheureusement, la réalité est tout autre.

La communauté internationale devrait décider de financer des programmes pour autonomiser les femmes et renforcer leurs capacités dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil. Comme l'a expliqué le Professeur Sow, il est important d'analyser les mythes qui entourent encore les mutilations. Le Comité inter-africain et d'autres ONG travaillent sur ce terrain extrêmement sensible. C'est une bataille difficile parce qu'elle touche à ce que l'être humain a de plus intime et c'est une bataille dans laquelle les victimes ne veulent pas forcément recevoir de l'aide ou des conseils de gens de l'extérieur.

Il y a des communautés qui rejettent systématiquement toute aide extérieure parce qu'elles se sentent blessées et ont simplement besoin de survivre. Nous devons tenir compte de tous ces éléments culturels et traditionnels qui justifient la pratique des MGF.

Il nous faut relayer les mesures prises par les parlements, les gouvernements

et les responsables religieux dans les pays d'origine parce qu'il arrive souvent que les communautés immigrées ne soient pas au courant de ce qui est fait dans leurs pays d'origine contre les MGF. Lorsque de nouvelles lois sont adoptées, il est important de les en informer.

Il faut extirper ces pratiques et comportements et on peut le faire par l'adoption de lois.

Ce sont des hommes et des femmes qui rédigent et proposent ces lois et il faut que cela continue. Il importe de faire ressortir l'aspect criminel de ces pratiques. Des hommes et des femmes déterminés doivent faire campagne pour que ces lois soient mieux connues. Dans certains pays, les pouvoirs publics appellent même les fillettes à dénoncer leurs parents, ce qui est parfois leur demander l'impossible. Aussi devraient-ils veiller à ce qu'il soit possible, sans dénonciation, de punir ceux qui se rendent coupables de cette pratique. Ils devraient avoir des moyens d'intervention suffisants pour ne pas avoir à demander à des enfants de dénoncer leurs parents.

La répression de l'excision appelle des stratégies nationales et internationales cohérentes. Par exemple, la loi devrait s'appliquer aux parents qui pratiquent une MGF sur leur petite fille ou qui le font faire à l'occasion de vacances dans leur pays d'origine. Le rôle des pédiatres est lui aussi très important. Il existe dans tous les pays des cliniques ou des dispensaires pour les mères et les enfants. Les pédiatres et les infirmières qui voient des bébés excisés devraient pouvoir en dénoncer les parents.

Le dernier aspect touche à la formation du personnel de santé parce que les systèmes médicaux des pays d'accueil ne s'attaquent pas au problème comme ils le devraient. Les programmes d'enseignement universitaire ou de formation à la gynécologie ne comportent pas de chapitre consacré aux MGF et à leurs conséquences pour la vie sexuelle des femmes et pour leur vie en général. Dans les hôpitaux universitaires ou les écoles de médecine, les études de gynécologie devraient comporter un chapitre sur les MGF afin que sages-femmes, pédiatres, gynécologues, mé-



decins et personnel infirmier acquièrent une formation qui leur permette de faire face au problème.

Il y a quelques années, l'OIM a lancé un programme de sensibilisation à ce sujet à Genève. L'Etat de Genève applique cette approche sectorielle pour faire prendre conscience du problème aux communautés d'Afrique de l'Est représentées ici, informer les professionnels et dissiper les mythes. Un réseau de spécialistes de la santé s'emploie à prévenir ces mutilations. Grâce au ferme engagement du service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), une conférence médicale a été organisée en octobre 2007 et a rassemblé quelque 150 professionnels.

Permettez-moi de dire un dernier mot sur la nouvelle génération qui se bat pour faire évoluer les mentalités de leurs parents, de leurs amis, de leurs familles et de leurs communautés. La nouvelle génération montre que la situation actuelle n'est pas inévitable parce qu'il n'y a pas de raison éthique à cette pratique ni rien dans la morale ou la religion qui la justifie. Ce n'est pas parce qu'une femme a été excisée qu'elle sera fidèle à son mari. Ce n'est pas parce qu'une femme aura été mutilée qu'elle n'aura pas un enfant hors mariage. Il n'est pas vrai non plus de dire qu'une femme qui n'a pas été excisée n'est pas assez pure pour accueillir des visiteurs chez elle avec une tasse de thé. Cette salle est pleine de gens qui veulent apporter leur aide, et participer à la lutte et je tiens à les en remercier.

Bonnes pratiques aux niveaux national et international

Avant de donner la parole au public pour des commentaires et des questions, je tiens à signaler qu'une expérience intéressante a été faite au Sénégal. Depuis dix ans, des ONG se servent de l'argument santé pour se battre contre la MGF/E. La MGF peut être mortelle et, dans tous les cas, a des effets néfastes sur le corps féminin. Des équipes se sont rendues dans les villages et ont réussi à en convaincre 3 000 d'abandonner cette pratique. La campagne se poursuit; il leur reste encore 2 000 villages à parcourir. Grâce à l'éducation et en se servant de l'argument santé, elles ont réussi à convaincre beaucoup de gens de renoncer à cette pratique. Vous avez la parole.

M. Mohamed Abdel Azim
Euronews

Je représente la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et j'aimerais vous faire part de certaines de nos expériences, qui ont aussi porté des fruits. En tant que réseau de plus d'un million de volontaires travaillant auprès des communautés, nous constatons que bon nombre des stratégies décrites aujourd'hui sont très efficaces, surtout si elles sont appliquées conjointement et s'inscrivent dans une démarche holistique, comme l'a expliqué la représentante du CIAF. La Fédération recourt à diverses stratégies, dont la formation pour les femmes et filles qui pourraient être victimes de violences sexuelles et sexistes, notamment de MGF. La Croix-Rouge du Ghana a lancé à titre préven-

tif des activités pour donner aux femmes plus d'assurance; elle les a formées à l'art de la négociation afin de compenser leur éducation traditionnelle de filles des campagnes, élevées dans la passivité et la soumission. La MGF est aussi abordée dans le cadre de programmes de santé et d'assistance aux personnes et traitée en relation avec la prévention du VIH/sida.

Au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad, la Fédération a formé 200 volontaires à l'éducation de leurs pairs. Cette activité, réalisée en 2006 avec l'aide de la Croix-Rouge suédoise et de l'ACDI canadienne, a mobilisé la population, y compris les parents, et l'a sensibilisée aux effets néfastes de la MGF. Par le lien avec le VIH/sida, les volontaires ont pu toucher des communautés traditionnelles où normalement la sexualité féminine n'est pas abordée dans les discussions. Les chefs traditionnels et les chefs religieux ont été activement associés aux activités, ce qui a grandement facilité le travail des volontaires.

Il est important aussi, comme l'a signalé Mme Ras-Work, de donner aux exciseuses d'autres moyens d'existence qui soient durables. Au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad, les volontaires en ont recensé 439. Avec leur aide, les anciennes exciseuses se sont regroupées en associations et ont obtenu d'elles des microcrédits, destinés à leur permettre de se doter d'autres moyens d'existence et de suivre une formation dans le domaine de la reproduction. D'anciennes exciseuses font parfois d'excellentes sages-femmes et ce métier leur permet d'assurer leur existence sur des bases durables.

Une autre stratégie, qui s'est révélée très efficace, consiste à combiner ces démarches pour diversifier notre base de volontaires, parce que c'est le meilleur moyen de toucher bénéficiaires et victimes : s'occuper non seulement des femmes, mais aussi des jeunes et tra-

vailer en fonction des ethnies. Enfin, je tiens à vous remercier de ce débat de haut niveau et de nous y avoir associés. Je ne soulignerai jamais assez l'importance de travailler ensemble, en réseau. Nous sommes donc très heureux de profiter d'expériences qui nous aideront, nous aussi, à travailler en synergie.

M.A.A : Vous avez parlé de microcrédits. Comment les familles peuvent-elles les obtenir et comment ont-elles pu s'en servir à des fins médicales ou d'éducation ? Si une ONG venait vous voir et vous disait qu'elle a besoin d'aide en matière de microcrédits, lui donneriez-vous une chance ?

FICR : C'est une action commune de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à laquelle ont participé les sociétés nationales du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad. Les microcrédits accordés ont permis aux femmes qui naguère pratiquaient l'excision mais qui s'étaient engagées à renoncer à cette pratique, d'envisager d'autres moyens de gagner leur vie. Cela a aidé à vaincre leur réticence et à acquérir des moyens d'existence durables.

Question du public : Mme Khattab, pouvez-vous nous dire combien de cas impliquant des communications individuelles sur les MGF votre Comité traite-t-il par an ?

Réponse de Mme Moushira Khattab : Le Comité n'est pas encore mandaté pour recevoir des plaintes. Cela pourrait être le cas mais, avant les sessions, lorsqu'il se prépare à dialoguer avec les délégations gouvernementales, il entend des ONG et des enfants et lorsqu'il reçoit des rapports sur des cas de MGF, il dialogue avec l'Etat en question. Ce point tient une grande place à l'ordre du jour du Comité. Il s'attaque au problème sous les angles les plus divers : non-discrimination et violence, violation du droit d'être entendu, l'intérêt supérieur de l'enfant,

et tous les droits que violent les MGF. **Question du public :** J'aimerais poser ma question à l'oratrice du Sénégal. Elle concerne le rôle des gynécologues et l'importance de la profession médicale. Les filles ne voient un gynécologue que plus tard, de sorte que beaucoup de cas échappent aux médecins. Je ne sais pas si un ou une pédiatre peut déshabiller une enfant, mais même une pédiatre n'est pas autorisée à examiner les parties intimes d'une enfant sans avoir de bonnes raisons pour le faire.

Réponse de Mme Ndioro Ndiaye : Il est important à des fins de surveillance que les jeunes filles consultent un ou une gynécologue. J'ai parlé des pédiatres parce que parfois la MGF est pratiquée sur de très jeunes enfants et, dans ces cas-là, les pédiatres ont un rôle à jouer. Il est vrai qu'ils n'examineraient pas les parties intimes de fillettes de cinq ou six ans. Mais de nos jours, on emmène les filles chez le gynécologue de plus en plus tôt. Je pense donc qu'il serait très utile d'inclure cet examen dans la visite. Les gynécologues peuvent intervenir dans le cas de femmes enceintes qui ont été excisées et qui courent des risques particuliers de ce fait. Mais ils peuvent aussi jouer un rôle important à un âge beaucoup plus tendre. Les pédiatres devraient pouvoir signaler les actes d'excision pratiqués sur des bébés

Commentaire du public : Je suis de l'Association médicale mondiale, qui représente des médecins et des associations nationales de médecins à travers le monde. Nous travaillons pour la promotion de l'éthique médicale et des droits de la personne dans le domaine de la santé. Nous avons publié un article de presse hier et nos membres tiennent à condamner les MGF qui font beaucoup de mal aux femmes. Pour ce qui est des modules de formation à la gynécologie, je pense que c'est une idée à étudier et que nous devons réfléchir à la manière dont les médecins pourraient acquérir à l'avenir ce type de formation.

Question du public : Je voudrais remercier les organisateurs de cette manifestation et tout spécialement le Comité



inter-africain pour le travail extraordinaire et très courageux qu'il a réalisé en Afrique, en particulier Mme Ras-Work. Ma question s'adresse à elle : le CIAF est-il autorisé à travailler avec des écoles en Afrique ? Sur ce continent, la MGF est un sujet tabou et, sans appui politique, je ne sais pas si nous pouvons faire des progrès sur un terrain aussi sensible. Il y a des gens courageux qui ont travaillé sur ce sujet jusqu'à maintenant mais a-t-on vraiment des appuis politiques sur ces questions ?

Réponse de Mme Berhane Ras-Work : Pour ce qui est des écoles, cela dépend. En Ethiopie, nous utilisons les chaînes de radio scolaires pour parler des excisions, du mariage des mineurs et d'autres pratiques traditionnelles. Oui, des écoles participent à nos campagnes de sensibilisation. Au Soudan, nous avons un comité national qui est invité de temps en temps à parler dans des écoles et des universités. Il existe un mouvement de jeunes à l'intérieur et à l'extérieur des écoles et il est de plus en plus actif dans la plupart des pays. S'agissant de la politique et de la classe politique, c'est toujours très complexe en Afrique. En général, les gouvernements parlent des droits de la personne et des droits de la femme lorsqu'ils viennent à Genève ou à New-York mais, dès qu'ils sont de retour chez eux, ils sont très méfiants et prudents. Ils

ne tiennent pas à se mettre à dos une partie de la population. Les délégués du gouvernement du Burkina Faso, par exemple, participent très activement aux réunions et sont très ouverts mais la plupart sont réservés dans leur pays.

Réponse de Mme Ndioro Ndiaye : Je partage l'analyse de Mme Ras-Work. Je confirme qu'il faut des appuis politiques et que les hommes et femmes politiques ne disent pas forcément les mêmes choses à un public international qu'à un public national. Je vous parlais du cas du Sénégal, où nous avons perdu les élections parce que le Président m'avait autorisée (Mme Ndiaye était Ministre du développement social) à inviter des ulémas égyptiens (des docteurs de la loi musulmans) à s'entretenir avec des responsables religieux locaux, à discuter du problème et à affronter la vérité. Oui, c'est un risque politique. Mais les ONG et la société civile, avec les organisations nationales et communautaires, peuvent exercer assez d'influence pour forcer les hommes et femmes politiques à reconsidérer leur position, et c'est ce que nous voulons. La volonté politique est importante mais si la société civile fait pression, les choses peuvent changer. Il est important que même des fillettes consultent des spécialistes parce que s'ils remarquent qu'une enfant a été excisée, ils devraient prendre toutes



les mesures préventives possibles pour qu'elle mène une vie aussi normale que possible. Il faut faire beaucoup de prévention.

Réponse de Mme Moushira Khattab : L'engagement politique est très important. Ce que l'on a dit des hommes politiques qui disent une chose à l'étranger et se rétractent lorsqu'ils sont de retour chez eux, c'est toute la beauté de l'expérience égyptienne. En 2003, l'Égypte a accueilli une réunion d'experts afro-arabes sur les outils légaux et l'élimination des MGF. La première dame d'Égypte, le grand mufti d'Al-Azhar et le représentant du pape Shenouda ont pris la parole. Je me souviens qu'à l'époque de nombreux avertissements ont été lancés : il ne fallait pas aborder le sujet parce qu'il était très sensible. A la fin de cette conférence, de nombreux pays étaient très contents de voir cette question traitée publiquement parce qu'elle ne l'avait jamais été auparavant. De plus, le Conseil national pour l'enfance et la maternité, qui est en Égypte la plus haute autorité compétente pour les enfants et les mères, a pris l'initiative de soutenir le travail réalisé par les ONG et a incité le gouvernement à mettre tout son poids derrière le travail des ONG. Le but était de créer un important groupe de pression qui soutienne le mouvement anti-MGF et relâche un

peu la pression qui pèse sur les familles pour qu'elles perpétuent la pratique. L'engagement politique est effectivement très important. Autre élément : la formation des gynécologues, qui est pour la majeure partie entre les mains du gouvernement. Sans engagement du gouvernement, il ne sera pas possible de changer le programme des études ni d'appliquer la loi et de punir les exciseuses. Il est aussi très important de gagner les médias pour expliquer aux gens que ce n'est pas un bout de peau que l'on enlève, mais un organe qui a une fonction. Il est très important d'avoir un engagement du pouvoir politique, et je pense que c'est le cas en Égypte.

Commentaire du public : Je viens de l'OMS et j'ai coordonné les amendements à la typologie des MGF. Je suis très préoccupée par le droit suisse, qui n'interdit que les MGF de types 2 et 3. J'aimerais savoir quelle en est la raison et en quels termes la loi est formulée. C'est un défi de taille dans le monde. Une partie de la résistance au changement tient ce discours : parfait, nous allons arrêter ce type de MGF mais en autoriser un autre, de sorte que, dans les faits, il n'y aura pas grand changement. Par ailleurs, la médicalisation croissante pose un sérieux problème. Je me demandais si certains gouvernements n'avaient pas soulevé le problème de la réinfibulation, qui est souvent pratiquée par des médecins et des sages-femmes. Il ne semble pas y avoir de politique claire sur ce sujet. Je sais qu'on la pratique en Suisse.

Commentaire du public : Je fais partie de la Mission béninoise à Genève. Je tiens à féliciter les organisateurs de cette conférence ainsi que les panélistes d'avoir mis en lumière une question aussi importante. Je suis très impressionnée par l'exposé de Mme Ras-Work sur les caravanes de jeunes au Bénin et je pense qu'il faut effectivement sensibiliser encore plus les jeunes à la lutte contre ce fléau. Le Gouvernement du Bénin, par l'intermédiaire du Ministère de la famille et des ONG, bien sûr, s'est mis en rapport avec les exciseuses pour leur demander de déposer leurs instruments. Nous avons tenté de les organiser en coopératives pour qu'elles

puissent entreprendre des activités génératrices de revenu.

Réponse de Mme Ndioro Ndiaye : Il faut de l'argent pour lutter contre les MGF. Nous devons donc nous mettre d'accord pour investir dans cette lutte.

Commentaire du public : Je représente Village Suisse, ONG établie à Genève. Je siège au Comité directeur pour les migrants. En dehors des communautés musulmanes d'Afrique, y a-t-il d'autres communautés musulmanes dans le monde et en particulier en Europe qui ont pratiqué ou pratiquent actuellement les mutilations génitales ?

Réponse de Mme Alexandra Rosetti : Nous travaillons avec des imams dans les pays qui pratiquent l'excision, c'est-à-dire les pays d'origine. En Suisse, nous sommes aussi en contact avec des imams mais c'est notre point faible et il faudra que nous nous concentrons davantage sur les imams d'Europe. Pour ce qui est de la surveillance gynécologique des très jeunes filles, je suppose que vous faites allusion au cas d'une famille somalienne de Zürich qui a été rendu public. C'est précisément pour cette raison que nous avons mené cette étude. Comme organisation internationale, nous dépendons des établissements cantonaux et d'un réseau cantonal pour offrir ces consultations, qui sont si nécessaires.

Réponse de Mme Moushira Khattab : Les MGF n'ont rien à voir avec la religion. On les pratiquait avant que les religions ne s'implantent. C'est une pratique africaine. Elles sont pratiquées, selon les endroits, par des chrétiens, des musulmans, des juifs, des non-croyants. Il ne faut donc pas les rattacher à une religion donnée.

Réponse de Mme Berhane Ras-Work : Je voudrais seulement saluer la présence ici de quelques-unes des ONG pionnières qui ont lancé le mouvement anti-MGF ici dans les pays occidentaux, lequel a donné naissance au Comité inter-africain. Sans leur soutien et leur collaboration, nous ne serions pas allés aussi loin. La solidarité internationale est extrêmement importante et elle est indispensable si l'on veut que la tolérance zéro à l'égard des MGF devienne réalité.

Conclusions

M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat genevois

Il est difficile de combattre des pratiques considérées comme normales parce que nous devons tout d'abord démontrer qu'elles ne le sont pas

Le Conseil d'Etat genevois a tenu à participer, brièvement en l'occurrence, à vos travaux pour vous dire toute l'importance qu'il leur attache. La question des MGF, de mon point de vue, est une question de droits humains qui a cette particularité qu'elle n'est pas discutable. En matière de liberté d'expression, nous pouvons trouver des limites. Par exemple, nul n'a le droit de diffamer autrui, nul n'a le droit d'exprimer une haine raciale ou des choses de ce genre-là.

S'agissant des MGF il n'y a pas de limites, il n'y a pas d'excuses, il n'y a pas de compromis à trouver. Il n'y a pas non plus dans le combat contre les MGF d'ennemi très clairement identifié. Pour revenir à l'exemple de la liberté d'expression, il existe dans certains régimes des censeurs que l'on peut critiquer. Des moyens de contrôle de la liberté d'expression peuvent être identifiés, et ils peuvent être combattus. S'agissant des MGF ce n'est pas le cas et le Professeur Sow a eu raison de rappeler que cette pratique n'est pas forcément liée à une religion puisqu'elle est antérieure à l'arrivée des religions du Livre.

En définitive, la seule chose à faire est de mettre en évidence, le mieux possible, la manière dont cette pratique est appliquée, de manière à pouvoir combattre, le mieux possible, ce problème là où il a survient et par des moyens adéquats. Un certain nombre d'entre vous avez peut-être vu ce film récent assez extraordinaire qui se passe au Caire. Il ne traite pas spécifiquement des MGF, mais il évoque une excision qui a lieu parmi d'autres éléments de la vie quotidienne. Le fait que le sujet du

film ne soit pas lié aux MGF est d'autant plus dramatique puisque l'on saisi à quel point cette pratique est courante et banale dans certains milieux. C'est un film actuel, et cette pratique semble juste normale. Il est difficile de combattre des pratiques considérées comme normales parce que nous devons tout d'abord démontrer qu'elles ne le sont pas.

Il faut démontrer, comme le professeur Sow l'a dit, que c'est une honte, et c'est cela qui est si extraordinairement difficile à expliquer à quelqu'un qui pratique ce qui a toujours été fait, sans s'être jamais posé de questions. Difficile de lui expliquer qu'il s'agit d'un crime, car il faut dire les choses comme elles sont : c'est un crime !

Je souhaite que les travaux qui vous occupent aujourd'hui connaissent des développements concrets dans les méthodologies de lutte contre ce phénomène. Qu'il s'agisse de formation ou de recyclage des exciseuses. Il s'agit d'un ensemble de contraintes sociales qui ne facilitent pas les prochaines étapes à franchir et il faudra être le plus concret possible. Il ne faut pas se laisser décourager par le fait que la lutte contre ce phénomène prend du temps. Il faut continuer pour que tout simplement ce qui était une habitude devienne une abomination. Et que ce qui est normal redevienne une habitude.



M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire

L'UIP va continuer à sensibiliser les dirigeants politiques à la question des mutilations génitales féminines

Je voudrais vous remercier d'avoir participé à cette demi-journée très dense, dont les discussions ont été extrêmement intéressantes. La composition du public dans la salle, comme la composition des experts qui ont pris la parole montrent la grande diversité des acteurs qui travaillent dans le domaine des mutilations génitales féminines. Que ce soit au niveau local des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des mouvements associatifs, des personnes qui travaillent dans les hôpitaux et les cliniques et au niveau des dirigeants communautaires, politiques, parlementaires et gouvernementaux. S'il y a une chose qui ressort de notre discussion de ce matin c'est l'importance du dialogue entre tous ces acteurs.

Nous devons apprendre les uns des autres. De très bons exemples ont été donnés ce matin et il est important que nous tous tenions le même discours. Nous devons parler du problème des mutilations génitales féminines et des moyens de le combattre.

Les parlements sont là pour adopter des lois, mais si ces lois ne prennent pas en compte la réalité, qui mieux que vous peut éclairer les législateurs ? Et si ces mêmes lois ne sont pas acceptées et intériorisées par les personnes concernées, il est très difficile de les faire appliquer.

Ce partenariat entre le local, le national et l'international, entre ceux qui font le travail sur le terrain et les responsables politiques qui doivent faire passer les lois et voter les budgets pour que vous

ayez suffisamment d'argent pour mettre sur pied des programmes efficaces, est primordial. Vous devez aussi pouvoir compter sur le soutien d'un gouvernement qui soit publiquement derrière vous, et aussi sur les organisations internationales.

Les discussions que nous avons eues ce matin montrent à quel point ce partenariat est important et il faut continuer dans cette voie tous ensemble. Comme l'a dit Laurent Moutinot, la fin des mutilations génitales féminines n'est malheureusement pas pour demain. J'espère cependant que le vœu que nous avons émis à Dakar, en 2005 (voir annexes), de voir que cette pratique ne soit plus acceptée d'ici une génération puisse se réaliser.

Je souhaite aussi souligner l'importance de l'éducation et l'importance des médias. Je remercie ceux qui sont ici aujourd'hui et je regrette que vous ne

soyez pas plus nombreux pour que tous les médias affichent à la Une l'information concernant ce combat.

Dernière remarque tout à fait personnelle : quelques-uns parmi vous ont fait des remarques sur la vie politique quelque peu compliquée en Afrique. Je ne suis pas tout à fait d'accord : je trouve que la vie est très compliquée partout. A Genève - pardon M. Moutinot -, en Suisse, en Afrique et partout dans le monde, les politiciens, comme disait Mark Twain, ne sont pas des anges. S'ils ont été élus, ils sont le reflet de ceux qui les ont élus. Il y en a donc des bons et des mauvais. Et il faut faire avec.

Ce que nous pouvons faire au sein de l'Union interparlementaire, c'est de continuer de sensibiliser les femmes et les hommes politiques en Afrique et ailleurs à la question des mutilations génitales féminines et à la nécessité de travailler ensemble pour y mettre fin.



Annexes

Entretien

M. Mélégué Traoré

Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

« On peut être un bon Africain et fidèle à la tradition sans faire exciser les filles »

Déclaration « Les violences contre les femmes,
abandon des mutilations sexuelles féminines :
le rôle des parlements »

Dakar (Sénégal)

Réunion-débat
sur les MGF à la
Conférence de l'UIP
à Ouagadougou
(Burkina Faso)
Septembre 2001

La 106^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire, tenue à Ouagadougou en 2001, a été l'occasion d'un débat parlementaire intitulé « Une violence contre les femmes : les mutilations sexuelles féminines ». Dirigée par le Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Mélégué Traoré, qui est également un chef coutumier dans son pays, la table ronde avait pour objet de présenter diverses pratiques traditionnelles, telles l'excision et l'infibulation, qui affectent des millions de fillettes et de femmes dans plus de trente pays, spécialement en Afrique sahélienne, et aussi de sensibiliser les parlementaires, hommes et femmes, à l'importance de parvenir à l'élimination de ces pratiques dans le respect des cultures et des personnes.

Les participants sont convenus qu'une législation de nature à prévenir, combattre et punir les mutilations sexuelles féminines doit être adoptée dans les pays où ces pratiques perdurent et qu'il est souhaitable que les législations et programmes en la matière soient harmonisés afin d'éviter que les jeunes filles d'un pays touché par l'interdiction ne soient soumises à ces pratiques dans un pays où la loi reste tolérante.

Entretien

M. Mélégué Traoré

Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

« On peut être un bon Africain et fidèle à la tradition sans faire exciser les filles »

Q : Lors de la 106^{ème} Conférence interparlementaire, que vous avez présidée, vous avez souhaité organiser un panel sur l'excision et les autres mutilations sexuelles féminines. Pourquoi ?

Mélégué Traoré : Parce que l'excision est une question importante. Nombreuses sont les sociétés qui en Afrique connaissent le phénomène des mutilations sexuelles des femmes, notamment l'ablation du clitoris. Ce phénomène, très connu au Burkina Faso mais aussi dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'ailleurs, se base sur des motifs religieux et culturels, c'est-à-dire sur les traditions. Il faut être conscients de la gravité et de l'étendue du problème. Il existe des ethnies au Burkina Faso qui considèrent qu'une femme ou une jeune fille qui n'est pas excisée n'a pas de chance de trouver un mari. Il faut une prise de conscience des parlementaires à ce sujet. Au Burkina Faso, l'Etat a créé le Comité national de lutte contre l'excision, dirigé par Mme Bassolé. Il s'agit d'une administration permanente dont les membres sont salariés par l'Etat et dont le travail principal consiste à animer toutes les activités de lutte contre l'excision et à mobiliser tous les acteurs qui sont en mesure de lutter contre cette pratique. Certains de ces acteurs étaient, au départ, favorables à l'excision, comme les chefs religieux, surtout islamiques et les chefs coutumiers; le Burkina

Faso reste un pays composé à 50-60% d'animistes. Dans notre tradition, l'initiation est très importante et il se trouve que l'une des justifications de l'excision est justement le rite initiatique, lequel ne peut pas se faire, pour les femmes, sans l'excision. Autrement dit, l'excision est l'un des éléments clé du rite initiatique.

Q : Qui peut rassurer les parents qui font exciser leurs filles de peur qu'elles ne puissent trouver un mari, si elles ne le sont pas ?

M.T. : Je suis connu au Burkina pour être un traditionaliste, puisque je suis un chef coutumier qui officie les sacrifices et immole les animaux. Mes enfants ne portent ni des noms chrétiens ni des noms musulmans, mais des noms de chez nous. Je vous dit cela, car je pense que la principale justification à l'excision ne tient plus la route aujourd'hui. J'ai deux filles et j'ai refusé de les faire exciser. Les gens au village ont compris qu'il n'y avait rien dans les traditions de l'ethnie Sénoufo - dont je suis issu - qui justifie l'excision. C'était valable à l'époque de la grande initiation, qui a disparu aujourd'hui au profit de l'école. Il ne reste qu'une partie du pays Sénoufo, en Côte d'Ivoire - les poro ou les cholugo -, où l'initiation continue d'exister. Mais même dans ce cas-là, il est facile d'admettre aujourd'hui qu'une fille n'a pas besoin d'être excisée pour avoir sa place dans



le monde Sénoufo. Et ce qui est vrai chez les Sénoufo l'est ailleurs. Il faut commencer par faire admettre à tout le monde que la principale justification à l'excision n'existe plus. Je dis toujours aux villageois d'arrêter d'exciser les filles car cela ne correspond plus à rien aujourd'hui. Ils les font souffrir inutilement car aucun enseignement des ancêtres ne prône l'excision. Non seulement je dirai à mon fils qu'il peut épouser une fille non excisée, mais je vous dirais qu'aujourd'hui, dans mon village, tous les jeunes ont compris que ce n'est pas parce qu'une fille est excisée qu'elle est plus fidèle !

Q : Comment expliquez-vous alors que cette pratique persiste ?

M.T. : Le phénomène persiste parce que la tradition continue. Dans les années 60, on pensait qu'au lendemain de l'indépendance les traditions n'existeraient plus dans les années 70. On sait aujourd'hui qu'il ne faut pas détruire les traditions mais qu'il faut se les réapproprier et leur donner une autre signification, conforme à notre monde actuel et liée à la valorisation du monde africain. Cela est possible, sans avoir besoin d'exciser les filles. C'est par là qu'il faut commencer. On peut être un bon africain sans exciser les filles. Il faut aussi réprimer. Non pas dans les villages, mais j'estime que l'excision qui est

pratiquée dans les hôpitaux ou dans les cabinets médicaux, par des agents de l'Etat, doit être réprimée, même si elle est considérée comme étant plus saine. Au Burkina, la loi interdit l'excision : il s'agit d'un délit pénal. Par contre, s'agissant des sociétés qui l'appliquent en tant que système, il n'y a que la sensibilisation qui puisse en venir à bout. Les exciseuses sont surtout de vieilles femmes, car chez nous, l'âge est chargé de prestige et de respect.

Q : Cette question semble vous toucher profondément...

M.T. : Je me souviens que ma sœur aînée est tombée de vertige le jour où elle a été excisée. Aujourd'hui je prends conscience du traumatisme qu'elle a subi à l'époque. Je ne pouvais pas savoir, car alors tout le monde estimait qu'elle était d'une faiblesse coupable. Elle avait 16 ans et elle a perdu beaucoup de sang. Le fait qu'elle perde connaissance était considéré comme un scandale. Je sais que cela sera long, mais je crois que nous pouvons venir à bout de l'excision. Ici au Burkina, nous avons eu des résultats, notamment grâce à la contribution des chefs religieux, imams, chefs coutumiers, prêtres catholiques et pasteurs protestants.

Q : Etes-vous prêt à faire campagne auprès de vos homologues des pays concernés pour lutter contre l'excision ?

M.T. : Je suis tout à fait prêt à faire campagne et je lance un appel pour qu'une législation uniforme contre l'excision soit mise en place dans les Etats de cette zone de l'Afrique de l'Ouest. Cette campagne de sensibilisation ne va pas à l'encontre de la tradition. C'est un chef coutumier qui vous le dit !

Voir la page spéciale sur le site internet de l'UIP :

<http://www.ipu.org/news-f/3-3.htm>

Conférence sur les MGF à Dakar (Sénégal)

Décembre 2005

Conscients que les mutilations sexuelles féminines (MSF) constituent un acte de violence à l'encontre des femmes et une violation des droits de la personne, des parlementaires de plus de 20 pays africains se sont réunis à Dakar les 4 et 5 décembre 2005 pour participer à une conférence sur « Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux ». Ils se sont engagés à obtenir l'abandon définitif de ces pratiques en une génération.

A l'invitation de l'Assemblée nationale sénégalaise et en coopération avec l'Union parlementaire africaine (UPA), l'UIP et l'UNICEF, les législateurs ont insisté sur la nécessité d'engager une action coordonnée faisant intervenir toutes les composantes de la société – pouvoirs publics, responsables traditionnels et religieux, acteurs de la société civile et parlementaires – et d'inscrire ces efforts dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté et des stratégies de développement. À la fin de la conférence, les participants ont adopté à l'unanimité une déclaration énumérant les mesures concertées requises.

« Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux »

Organisée par l'Union parlementaire africaine (UPA), l'Assemblée nationale du Sénégal, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Union interparlementaire (UIP)

Déclaration finale (Adoptée à l'unanimité)

Nous, présidents et membres des Assemblées parlementaires d'Afrique du Sud, d'Algérie, d'Angola, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, des Comores, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Gambie, du Kenya, du Mali, de la Namibie, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Suisse, du Soudan, du Togo et du Royaume-Uni;

Réunis à l'invitation de l'Assemblée nationale du Sénégal, du 4 au 5 décembre 2005, à Dakar, dans le cadre de la Conférence sur le thème « Violences à l'égard des femmes, abandon des mutilations génitales féminines: le rôle des parlements nationaux », organisée par l'Union parlementaire africaine (UPA), avec l'appui de l'UNICEF et de l'Union interparlementaire (UIP);

Heureux de l'opportunité d'information et de dialogue entre les différents acteurs engagés sur la voie de l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) offerte par cette Conférence;

Convaincus que la culture n'est pas statique, qu'elle est en mouvement perpétuel, s'adaptant et se réformant, également convaincus que les comportements changent lorsque les dangers des pratiques néfastes ont été compris;

Convaincus que l'abandon de l'E/MGF en une génération est un objectif réalisable;

Notant avec préoccupation par ailleurs que l'E/MGF touche encore aujourd'hui 3 millions de filles par an et qu'entre 100 et 140 millions de femmes et de filles à travers le monde ont subi une forme d'E/MGF;

Préoccupés par les effets dommageables et irréversibles, parfois fatals, de l'E/MGF, aux niveaux physique, psychologique et social;

Sachant que l'E/MGF touche les pays africains à divers niveaux et concerne également d'autres pays du monde, dont certains pays d'immigration;

Rappelant que l'E/MGF est une préoccupation universelle, qui constitue une violation des droits humains des femmes et des enfants ainsi qu'une violation de leur intégrité physique, et qu'elle est l'expression d'une inégalité structurelle entre hommes et femmes;

Rappelant que l'E/MGF a été perpétrée de générations en générations par une dynamique sociale qui fait que les choix familiaux sont conditionnés par ceux des autres;

Conscients des liens existants entre le niveau de développement, l'analphabétisme et la pratique de l'E/MGF;

Notant avec satisfaction que les Nations Unies ont adopté le 6 février en tant que Journée internationale de Tolérance Zéro à l'égard des mutilations génitales féminines;

Souignant qu'il n'existe aucune justification religieuse à la pratique de l'E/MGF, et que cette dernière est essentiellement fondée sur des traditions ancestrales;

Saluant la mobilisation accrue des pays africains en faveur de l'abandon de l'E/MGF et la multitude d'initiatives régionales visant l'abandon de cette pratique;

Se réjouissant de l'entrée en vigueur du Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes, qui constitue une avancée significative pour l'abandon de l'E/MGF;

Rappelant que la Convention relative aux Droits de l'Enfant, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, la Déclaration des Nations Unies

sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Conférence du Caire sur la population et le développement, la Programme d'action de Beijing, et tous les autres textes pertinents en la matière, offrent un cadre juridique international et régional pour l'abandon de l'E/MGF;

Reconnaissant que l'abandon de l'E/MGF ne pourra être réalisé que par un mouvement global faisant intervenir tous les acteurs, tant publics que privés;

Déterminés à ne ménager aucun effort pour mettre un terme à l'E/MGF et à atteindre l'objectif de l'abandon de cette pratique en une génération;

Adoptons les recommandations suivantes et **nous engageons** à les mettre en oeuvre :

Développer une approche multidisciplinaire et inclusive

1. L'E/MGF touche le coeur de nos sociétés et présente de multiples enjeux; seule une approche multidisciplinaire permettra d'avancer sur la voie de l'abandon des MGF;
2. Les parlements doivent travailler en synergie avec la société civile, les chefs traditionnels et religieux, les mouvements de femmes et de jeunes et les gouvernements, afin que leurs actions soient complémentaires et coordonnées;
3. Les stratégies pour l'abandon de l'E/MGF doivent s'inscrire dans le cadre de la promotion des droits humains, du droit à l'éducation, à la santé, au développement, et de la lutte contre la pauvreté.

Cadre international et régional pour l'abandon de l'E/MGF

4. Les parlements doivent contrôler l'action du gouvernement et s'assurer que les engagements internationaux et régionaux pris par leur pays en tant qu'Etats Parties ou signataires de différents textes internationaux qui protègent les libertés et les droits fondamentaux des femmes et des enfants sont mis en oeuvre au niveau national;
5. Les parlements doivent s'assurer que ces textes internationaux et régionaux sont traduits dans les langues nationales et largement diffusés auprès des populations et du pouvoir judiciaire;
6. Les parlements doivent également contribuer à faire adhérer leurs Etats au Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes, qui renforce les efforts visant à l'abandon de l'E/MGF.

Elaboration et mise en oeuvre de lois pour l'abandon de l'E/MGF

7. Dans le cadre de l'abandon de l'E/MGF, adopter une loi est une étape importante, hautement symbolique et nécessaire, qui comporte un effet à la fois dissuasif et éducatif; dans ce cadre il est nécessaire de promouvoir des actions de prévention soutenues. La loi doit également prendre en charge l'assistance aux femmes ayant subi l'E/MGF;

8. Le développement de toute législation sur l'E/MGF doit se faire en consultation avec la société civile, les chefs coutumiers et les guides d'opinion dans le cadre d'une stratégie plus large pour l'abandon de cette pratique. Il est important que tout texte législatif soit diffusé et expliqué. Les communautés et plus particulièrement les femmes doivent être informées par le biais de campagnes de sensibilisation, de communication et d'information sur le contenu de la loi et sur leurs droits en particulier;
9. La dimension régionale et internationale ne doit pas être oubliée - il est important que l'harmonisation des législations et la coordination des efforts pour l'abandon de l'E/MGF s'organisent au niveau régional et international, afin d'empêcher que les jeunes filles soient envoyées dans des pays frontaliers ou étrangers, où l'E/MGF est pratiquée;
10. La formation des cadres judiciaires et des forces de l'ordre doit faire partie intégrante des stratégies de mise en oeuvre et d'application de la loi;
11. Les parlements doivent travailler avec l'ensemble de la profession médicale pour assurer le respect de la loi par le personnel médical et prévenir leur implication dans cette pratique. De plus, les services sanitaires de base, en particulier les services de santé sexuelle et reproductive, doivent être renforcés de façon à assurer aux femmes ayant subi l'E/MGF tous les soins dont elles pourraient avoir besoin. La reconversion des exciseuses doit également être prise en compte par les parlements, et ce dans un cadre général de lutte contre la pauvreté;
12. Il est important que l'application de la loi soit régulièrement revue et évaluée par les parlements afin de corriger d'éventuels effets négatifs, et d'adapter la législation à l'évolution de la société.

Développement de stratégies nationales

13. La mise en place de plans d'action nationaux pour l'abandon de l'E/MGF permet d'identifier les différents rôles et responsabilités des acteurs concernés, et d'obtenir une bonne coordination et une bonne complémentarité des efforts. L'adoption d'objectifs clairs, avec un échéancier déterminé, facilite également la synergie entre les différents acteurs.

Adoption de budgets nationaux adéquats

14. Les parlements doivent veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées, dans les budgets nationaux, à la mise en oeuvre des lois et des plans d'action relatifs à l'abandon de l'E/MGF;
15. L'élaboration de budgets nationaux prenant en compte les questions de genre permet également de limiter la pratique de l'E/MGF en favorisant par exemple l'éducation et l'alphabétisation des filles, le renforcement des capacités des femmes et des filles et leur accès à la santé. Les parlements devraient analyser systématiquement leur budget national dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes afin de résoudre les inégalités et les discriminations.

Changer les mentalités

16. Les travaux des parlements doivent également s'orienter vers la sensibilisation et le changement des mentalités. De par leur statut social, les parlementaires sont dans une position qui leur permet de traiter les questions sensibles et d'avoir un impact sur l'opinion et les mentalités. Dans ce cadre, les chefs coutumiers sont des alliés précieux. Une action conjointe de sensibilisation avec les chefs traditionnels, coutumiers et religieux et les groupes de femmes et de jeunes au niveau communautaire est déterminante;
17. La coopération avec les médias s'avère cruciale; les médias modernes et traditionnels doivent être impliqués dans toute stratégie visant l'abandon de la pratique, à travers des campagnes de sensibilisation, de communication et d'information;
18. Il est impératif de veiller à ce que le message diffusé pour l'abandon de l'E/MGF soit positif, non critique et cohérent. Tous les acteurs concernés doivent parler d'une même voix. Dans ce contexte, tous les parlements sont invités à instituer une distinction honorifique au profit de personnes ou organisations ayant apporté une contribution notable à l'abandon de l'E/MGF;
19. L'éducation joue un rôle fondamental dans la prévention de l'E/MGF. À cet égard, il est nécessaire de revoir les programmes scolaires de tous niveaux, de sensibiliser les enseignants et de maintenir les filles à l'école jusqu'au niveau supérieur de façon à retarder leur éventuel mariage et peut-être éviter la mutilation génitale qui souvent le précède;
20. Toute action visant l'abandon de l'E/MGF doit s'accompagner d'initiatives concernant le développement des communautés, en particulier l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants, et ce dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Renforcer le rôle et le fonctionnement du parlement

21. Une structure parlementaire devrait être chargée de suivre la question de l'E/MGF dans chaque pays concerné, en particulier la mise en oeuvre des Plans d'action nationaux pour l'abandon de l'E/MGF;
22. Il faudrait organiser régulièrement un débat parlementaire sur cette question afin d'attirer l'attention du public et d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, sur la base d'indicateurs clairs et comparables;
23. Les responsables de commissions nationales s'occupant de la question de l'E/MGF devraient présenter un rapport annuel sur la question, y compris au Parlement;
24. Les députés doivent faire usage de tous les mécanismes parlementaires à leur portée, y compris des questions écrites et orales au gouvernement.

Coopération internationale et régionale

25. Il est important de promouvoir et de renforcer la coopération entre les pays africains, les autres pays où l'E/MGF est pratiquée ainsi que les pays d'immigration. Il est fondamental de promouvoir les échanges d'information réguliers et de

coordonner les stratégies afin d'harmoniser les approches et les initiatives;

26. Les travaux des organisations internationales doivent être portés régulièrement à l'attention des Parlements afin de suivre l'évolution des avancées et des enjeux identifiés;
27. Il est important d'assurer un suivi national des diverses études et recommandations émises par les organismes internationaux. Le Digest Innocenti de l'UNICEF sur l'E/MGF, le rapport à paraître de l'OMS sur cette question et la revue sur les stratégies nationales réalisées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) doivent être présentés et distribués aux parlements. Enfin, les résultats des études du Secrétaire général des Nations Unies sur la Violence à l'égard des enfants et sur la Violence à l'égard des femmes, qui seront présentés en 2006, devront également faire l'objet d'un débat et d'un suivi dans chaque parlement.
28. Les parlements devraient être associés au processus de préparation et de célébration de la Journée internationale de Tolérance Zéro à l'égard des mutilations génitales féminines;
29. Tout en appréciant les efforts déployés par la communauté internationale, il est demandé aux partenaires du développement de continuer à mobiliser des ressources suffisantes et d'apporter une assistance technique visant à soutenir les Etats et leur parlement dans leurs efforts pour l'abandon de l'E/MGF.

Suivi de la conférence

Nous nous engageons à assurer un suivi rigoureux des résultats de la conférence. A ce titre, **nous nous engageons** à diffuser les délibérations de la Conférence de Dakar au niveau de nos différents parlements;

Nous sommes résolus à renforcer notre coopération avec les organisations internationales spécialisées dans ce domaine;

Nous nous engageons à rendre compte à l'Union parlementaire africaine et à l'Union interparlementaire des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces recommandations;

Nous demandons aux organisateurs de cette Conférence de transmettre la présente Déclaration à l'Union africaine pour information et pour distribution à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se tiendra en janvier 2006 à Khartoum, au Conseil Exécutif de l'UA, au Parlement panafricain, et de la transmettre également aux structures parlementaires sous-régionales;

Nous leur demandons, par ailleurs, de la transmettre aux organes compétents de l'Union parlementaire Africaine, de l'UIP, de l'UNICEF ainsi qu'aux organismes du système des Nations Unies et aux autres partenaires;

Enfin **nous demandons** aux organisateurs de mettre en place, dans les plus brefs délais, un mécanisme opérationnel de suivi des délibérations de la Conférence.

Dakar, le 5 décembre 2005

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél. : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org
Site web : www.ipu.org

**République et canton de Genève
Département des Institutions (DI)
Service pour la promotion de l'égalité entre homme et
femme (SPPE)**

Rue de la Tannerie 2
CH - 1227 Carouge/Genève
Suisse
Tél. : +4122 388 74 50
Fax : +4122 388 74 60
Site web : www.ge.ch/egalite/welcome.asp

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

17, Route des Morillons
CH - 1211 Genève 19
Suisse
Tél. : +4122 717 91 11
Fax : +4122 798 61 50
E-mail : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

**Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles
affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF)**

Bureau international de liaison
145, rue de Lausanne
CH - 1202 Genève, Suisse
Tél. : +4122 731 24 20
+4122 732 08 21
Fax : +4122 738 18 23
E-mail : cominter@iprolink.ch
Site web : www.iac-ciaf.com

ISBN 978-92-9142-407-8 (UIP)
Rapports et documents n°57

Original : anglais - Traduction de l'anglais : Martine Cullot et Pascale Bouquet
Maquette de couverture : SADAG SA - Imprimé en France par SADAG SA, Bellegarde-sur-Valserine
Photos : © Giancarlo Fortunato, excepté à la page 27, © Paulin Piga
Interview de M. Mélégué Traoré par Luisa Ballin - Ouagadougou 2001